

phètes, ne faisaient des insultes qu'à ceux qui gardaient les observations légales, je répondrai que ces prophètes et David en particulier, dont nous expliquons le psalme, donnaient autant d'écoute à ces termes qu'à l'égard de la loi. Or, comme ils se portèrent pour l'observer tout entière, et sans doute avec plus de fermeté encore les préceptes du Décalogue que les observations légales, ils sont censés comprendre dans la dénomination d'ennemis de la loi, ceux mêmes qui voulaient détourner les justes de l'observation des préceptes du Décalogue; mais ces ennemis, encore une fois, ne pouvaient être que les possesseurs du cœur. On ne comprendra jamais rien aux discours des prophètes sur la loi de Dieu et sur les ennemis de cette loi, si l'on n'entend d'une part les préceptes moraux, surtout celui de l'amour de Dieu, et de l'autre le péché et les inclinations au péché qui combattent si vivement l'observation de ces préceptes. On avouera peut-être que toute cette explication est vraie, mais seulement dans le sens moral et non dans le sens littéral des prophètes et du Psalmiste en particulier; mais j'observerai à mon tour que si la lettre ne comprend pas ce sens qu'on appelle moral, elle est trop étendue sur le sens, et même fautive, puisqu'elle fait entendre plus de choses qu'elle ne devrait, en désignant des ennemis intérieurs, tandis qu'il ne s'agit que d'ennemis du dehors, Juifs, Égyptiens, Babyloniens, ou autres.

VERSETS 51, 52.

Pour se consoler dans son affliction, le Psalmiste se rappelle les prodiges de miséricorde et de justice que Dieu avait opérés en divers temps. L'histoire sacrée lui présentait les faveurs dont Dieu avait comblé les justes, et les fléaux dont il avait frappé les impies. Elle lui remettait aussi sous les yeux les épreuves qu'avaient essuyées les plus grands et les plus saints hommes de la nation. Ce tableau des événements passés soutenait son espérance, et ranimait son courage.

Ensuite jetant les yeux sur les infractions de la loi, ou sur les apostats de cette loi, il était saisi d'horreur, comme porte l'hébreu, ou bien, je suis tombé en défaillance, comme j'ai traduit d'après le grec et le latin. Le mot qu'emploie le texte, n'est que trois fois dans toute l'Écriture, et il signifie une tempe, un tourbillon. Les LXX l'ont rendu par *defectio*; et ce terme désigne bien la grandeur du trouble qu'éprouvait le Prophète à la vue des violeurs de la loi.

RÉFLEXIONS.

Si Dieu n'avait jamais fait des prodiges en faveur des justes, on aurait pu croire que la vertu n'a point de récompenses à attendre de lui. S'il n'avait jamais appesanti son bras sur les impies, on aurait pu croire qu'il n'y a point de châtimens à craindre pour le crime. S'il n'avait jamais éprouvé ses serviteurs par des disgrâces, on aurait pu croire que tout le bonheur des amis de Dieu se borne aux biens de cette vie. Mais comme l'histoire du monde nous apprend que les justes ont été quelquefois comblés de faveurs en cette vie, et souvent exposés aux épreuves les plus sensibles; que les pécheurs ont été frappés quelquefois de fléaux terribles, et qu'ils ont toujours été menacés d'en essayer de plus rigoureux, le souvenir de ces événements instruit et console les hommes fidèles à la loi de Dieu. L'apôtre S. Pierre disait aux premiers Chrétiens: *Mes bien-aimés, ne trouvez point étrange de vous voir dans le feu qui s'allume contre vous pour vous éprouver, comme s'il vous arrivait quelque chose d'extraordinaire.* Il leur rappelait par là, en général, toute la vie des saints hommes qui avaient souffert pour la justice. D'un autre côté, S. Paul, pour affermir les Hébreux dans la foi, leur représentait les grâces éclatantes dont elle avait été couronnée dans la personne des héros de la nation. Enfin, l'apôtre saint Jude, voulant ranimer les fidèles contre les artifices d'un séducteur, leur remettait sous les yeux les châtimens terribles qui avaient été le partage des anges rebelles et

des villes infâmes de la Pentapole. Je dis que tous ces exemples consolent les hommes qui ont de la foi; ils reconnaissent que Dieu veille sur toutes les démarches des justes et des pécheurs; qu'il ne laisse jamais la vertu sans récompense et le crime sans châtimen; que quand il éprouve les siens, c'est pour les couronner ensuite avec plus de gloire; que quand il protège d'une manière sensible, c'est pour aimer leur zèle, et encourager leur fidélité; que quand il frappe les coupables, c'est pour donner à la terre des exemples de terreur; que quand il laisse les méchants jouir du fruit de leurs iniquités, c'est pour les sommer dans une autre vie à tous les traits de sa justice.

Notre Prop. éte était donc consolé de toutes manières par les événements des siècles qui l'avaient précédé; et nous avons aujourd'hui encore plus d'avantages que lui, puisque les exemples de miséricorde et de terreur se sont multipliés de générations en générations. L'histoire de J.-C., des apôtres et de tous les saints nous instruit pour toutes les circonstances de la vie; nous n'avons qu'à dire avec ce prophète: *Seigneur, nous nous ressouvons de tout ce que vous avez opéré dans tous les siècles, et toutes nos afflictions se dissipent.* Mais soyons aussi, comme lui, des zelateurs fervents de la loi de Dieu: ne voyons jamais d'un œil indifférent les scandales publics et particuliers. Offrons-nous à la majesté divine comme des victimes destinées à réparer les outrages faits à son saint nom.

VERSET 54.

Le Prophète dit trois choses: 1° qu'il s'est consolé en chantant les lois du Seigneur, ou en les goûtant avec autant de suavité, que si c'étaient été des cantiques; 2° qu'il a opposé ce saint exercice aux dires scandaleux des impies; 3° qu'il exaltait par les rigueurs de son exil sur la terre.

L'hébreu porte: *Vois loin m'ont été des chants dans la maison de mon pèlerinage.* C'est le même sens que celui de nos versions.

RÉFLEXIONS.

Tous les anciens peuples chantaient les lois de leur pays; c'était pour en perpétuer la mémoire, et pour adoucir, par l'agrément des sons, ce qui pouvait y avoir d'austère dans ces lois. Les Hébreux purent donner l'exemple de cette pratique, puisque leur loi est la première de toutes, et que les deux cantiques de Moïse sont les deux plus anciens morceaux de poésie que nous connaissions. S. Paul exhortait aussi les fidèles à s'instruire et à s'animer les uns les autres par des psaumes, par des hymnes, et par des cantiques spirituels, chantant à l'honneur de Dieu du fond de leurs cœurs, avec un esprit de reconnaissance.

C'est pour soulager les ennemis de son exil que le Prophète s'occupe de la loi avec autant de goût que si c'était été un recueil de cantiques. Il semble que ce terme d'exil ou de pèlerinage doit être pris dans le sens qu'entendait Jacob, lorsqu'il répondait au roi d'Égypte qui lui demandait son âge, que les jours de son pèlerinage étaient courts et mauvais. L'Apôtre dit que ce patriarche et les autres qui tenaient ce langage faisaient voir par là qu'ils attendaient une meilleure patrie, et que cette patrie est le ciel. David lui-même, près de mourir, disait au Seigneur: *Nous sommes étrangers en votre présence comme tous nos pères; nos jours sur la terre sont comme une ombre.*

Ceux qui expliquent le psalme de la captivité de Babylone disent que le lieu d'exil dont parle le Psalmiste est la Chaldée: cette opinion n'est point celle de la plupart des Pères et des meilleurs interprètes. L'auteur, qui était un prophète, et même Daniel, comme le conjecture D. Calmet, n'aurait-il désiré que le retour de la terre de Chanaan? Il était trop éclairé pour se borner à cet objet, lui surtout qui, demandant la délivrance de son peuple, se crut exaucé quand l'ange Gabriel vint lui dire qu'il n'y avait plus que soixante-dix semaines à attendre pour que l'innocent fût détruit et que le péché purifié; expressions qui

marquaient la grande délivrance d'Israël par le ministère du Messie. Un tel prophète, s'il est l'auteur du psalme, a certainement entendu autre chose que l'exil à Babylone sur les termes de ce verset: *Je m'occupais à chasser vos décrets dans le lieu de mon pèlerinage ou de mon exil.* Il avait de trop grandes idées pour ne pas envisager, à l'exécution des patriarches, cette dernière terre, comme un lieu d'exil par rapport à la patrie. S'il est question de Babylone dans ce psalme, ce ne peut donc être qu'une figure, comme je l'ai déjà observé tant de fois, et comme je l'observerai encore, en approfondissant les sens des versets suivants.

VERSETS 55, 56.

Ce serait un très-bon sens que celui-ci: *Je me suis souvenu de votre nom, Seigneur, durant la nuit, et j'ai gardé votre loi; cette loi est devenue pour moi une règle, parce que j'ai recherché vos ordonnances ou vos volontés; en sorte que, hoc facta est mihi se rapporterait à lex, mais tous les interprètes s'accordent à reconnaître ici un hébraïsme, et traduisent, hoc factum est mihi, parce que le latin, en hébreu, sert pour le neutre. On croit donc que ces interprètes ont conservé l'hébraïsme, et que notre version les a suivis. Au reste, tout revient au même sens. Le Prophète dit qu'il s'est souvenu, même durant la nuit, du nom de Dieu, et qu'il a gardé sa loi; puis il ajoute que cela est arrivé, parce qu'il s'est appliqué à l'étude de cette sainte loi. Il paraît que les LXX, qui traduisent le verbe *traxi* par *exquisivi*, prennent le vrai sens de ce mot: car ceux qui le traduisent par *custodivi* ne font que répéter ce qui est dit dans le verset précédent. Or, je suis persuadé qu'il n'y a point de versets identiques dans ce psalme, et que les sentiments y sont variés partout.*

RÉFLEXIONS.

Quel est l'avantage dont se glorifie ici le Prophète? C'est qu'il s'est souvenu du nom de Dieu dans toutes les occasions, et même durant la nuit, soit qu'on prenne ce mot dans sa propre signification, soit qu'on l'entende, comme dans d'autres endroits des saints livres, des temples de la vie, des tribulations. Un autre avantage encore, c'est qu'il garde exactement la loi du Seigneur; et ces deux biens il les doit à la grâce que Dieu lui fait de s'occuper sans cesse des volontés de Dieu, de ses ordonnances, de ses décrets. Il est visible que le fruit de la méditation et de l'oraison est indiqué dans ces versets. L'homme d'oraison se souvient de Dieu partout, et son sommeil même porte l'empreinte, s'il est permis de parler ainsi, de ce précieux souvenir. Mais cet homme d'oraison est un homme fort recueilli, fort attentif à ne se point répandre au-dehors. Comment étudier la loi de Dieu dans tous ses rapports, si l'on est distrait par les amusements du monde, par les conversations inutiles, par le tumulte des passions? S. Grégoire disait: *Lorsque nous nous répandons en discours frivoles, nous nous éloignons autant de Dieu que nous nous approchons du monde.*

VERSETS 57, 58.

On pourrait traduire: *Vous êtes mon partage, Seigneur, je l'ai déclaré, afin de garder votre loi; c'est le sens qu'indique l'hébreu et qu'ont suivi les versions anglaise et allemande.*

Au 58^e verset, *deprecatus sum* répond à un verbe hébreu qui signifie *prier avec de grandes instances.* Le sens du Prophète est ici sensible. Il prend le Seigneur pour son partage, pour son héritage; il fait hautement profession de garder sa loi; il demande cette grâce avec un grand désir de l'obtenir; il s'humilie, il sollicite la miséricorde du Seigneur, en le faisant ressouvenir de ses promesses.

RÉFLEXIONS.

Dieu n'est pas le partage des hommes en ce sens, que les hommes puissent entrer en part de la sub-

stance divine. Ce fut une erreur grossière de quelques philosophes d'enseigner que l'ame humaine eût une portion de la divinité. Dieu est le partage de ceux qui l'aiment et qui gardent sa loi. Les Juifs charnels croyaient que leur patrie (qui était la terre de Chanaan) et la possession de tous les biens qu'elle renfermait. Cette terre n'était que la figure du véritable héritage des justes, c'est-à-dire, de l'amour de Dieu dans la vie future. Les prophètes ne donnerent pas dans l'erreur ou encaoutèrent les Juifs bornés aux desirs des biens temporels. David répète ailleurs que *le Seigneur est son héritage.* Isaac, Jérémie, et tous les autres écrivains inspirés du Saint-Esprit, déclarent la même vérité; elle est la base des deux alliances, et quoiqu'on ne regarde pas le Seigneur comme son unique partage, n'est ni véritable enfant d'Abraham, ni fidèle disciple de J.-C. *Vous êtes appelé,* disait l'apôtre S. Pierre, *à l'héritage qui n'est sujet ni à corruption, ni à se gâter, ni à se flétrir, et ce héritage se garde pour vous dans le ciel.* Cette vérité bien conçue, ferait le bonheur des hommes, même sur la terre; elle les rendrait en quelque sorte citoyens du ciel avant la fin de leur carrière: *Quiconque,* disait S. Jérôme, *vit dans la chair, mais non selon la chair, a déjà le titre de citoyen du ciel; il peut dire que le royaume de Dieu est en lui-même.*

VERSETS 59, 60.

Au second de ces versets, l'hébreu porte: *Je me hâte et je ne perd rien à garder vos préceptes.* Les LXX ont pu traduire par *traxi* ou *exquisivi* car les deux verbes hébreux présentent aussi ce sens. D'ailleurs celui qui est prêt à partir, se hâte de partir, et celui qui n'est point troublé dans sa marche, ne diffère pas à la continuer et à s'avancer vers le terme.

Il y a un progrès dans les idées du Prophète; il révéchit sur sa conduite passée, il l'admiration, il se tourne vers la loi de Dieu, il se dégage de tout embarras, et il marche avec promptitude dans cette route.

RÉFLEXIONS.

Les hommes doivent réfléchir sur le passé, pour en génir; sur le futur, pour le prévenir; et sur le présent, pour en bien user. Que font-ils la plupart? Ils ne se rapprochent point la porte du temps qui n'est plus; ils font des projets inutiles pour le temps qui ne sera peut-être jamais; et ils dissipent le temps présent, qui seul est en leur disposition.

Les hommes sont toujours prêts à s'égarer, et presque jamais à prendre la route sûre du salut. Quand on leur représente la nécessité d'embrasser le parti de la loi de Dieu, ils ont mille prétextes pour différer; comme si celui qui a promis de par donner au péccur dans le moment présent, avait promis le lendemain pour l'admettre à la pénitence.

VERSET 61.

Il y a des interprètes qui traduisent: *Les assemblées on les trouves des pêcheurs m'ont dépeillé etc.*; mais on conviendrait que le texte peut aussi être traduit, comme on le voit dans notre version, et S. Jérôme et est conforme. Les deux interprétations, au reste, forment un bon sens. Les justes sont souvent exposés à la violence des pêcheurs assemblés ou conjurés contre eux pour les inventer et les dénoncer.

Le psalmiste oppose à ces tentations sa constance à observer la loi, quoiqu'il soit investi et même entouré des liens que les pêcheurs ont préparés contre lui; il est fidèle à Dieu, il n'oublie pas ce qu'il lui doit.

RÉFLEXIONS.

Le monde sera toujours, pour les justes, un champ semé de pièges, soit par le spectacle du monde et des mondains fait des impressions dangereuses sur les hommes les plus vertueux; soit enfin parce que la vue des scandales pénètre de douleur ceux qui ont le zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes.

Celui qui n'oublie pas la loi de Dieu au milieu du monde, est comparé par les saints aux trois Hébreux qui ne furent point consumés dans la fournaise : ils y furent préservés des flammes, parce qu'il ne leur était pas libre d'éviter cette épreuve ; de même ceux qui la nécessité de leur état obligent à converser avec le monde, sont protégés de Dieu pour s'y maintenir sans tache et sans reproches ; mais ils sont obligés de chanter, comme ces Hébreux, le cantique du Seigneur, tandis que les teux de Babylone les environnent, c'est-à-dire, de recourir souvent à la prière, et de s'armer de force contre le respect humain, contre les discours hétérodoxes, contre les maximes corrompues. Ce travail est plus pénible que celui de la solitude ; aussi S. Jérôme s'écriait-il que *le commerce des hommes était pour lui un tourment, et le désert un lieu de délices.*

VERSETS 62, 65.

An premier verset l'hébreu dit : *Je me libérai, mais on a déjà observé que dans cette langue le futur sert un présent, soit par air de imparfait. La Paraphrase chaldéenne traduit aussi par, *je me levai.* Il est aisé de voir que le psalmiste, environné des péchés qui lui tendaient les pièges, se retrancha dans l'exercice de la prière et dans la société des hommes vertueux.*

RÉFLEXIONS.

Tous les saints ont recommandé l'exercice de la prière durant la nuit ; ils avaient pour modèle ce saint Prophète, et J.-C. lui-même, qui passait les nuits en oraison. S. Ambroise, expliquant ce psaume, disait à ses auditeurs : *Quoi ! vous craignez que le temps de la nuit doit être abandonné tout entier au sommeil ? Vous vous trompez ; c'est alors que vous devez prier le Seigneur, que vous devez lui demander des grâces, que vous devez vous prémunir contre le péché. Tandis que les ténèbres vous environnent, que tout est dans un profond silence, vous devez penser que le Seigneur vous voit et vous entend.*

Rien de plus agréable et de plus touchant que le commerce des hommes vertueux. C'est une affaire d'expérience, on ne peut la faire bien comprendre à ceux qui ne prennent plaisir qu'aux sociétés tumultueuses du monde. Celui, disait S. Grégoire, qui s'attache à un homme de bien, profite de sa présence, de ses discours, de ses exemples. Il s'enflamme de l'amour de la vérité, il apprend à sortir des ténèbres du péché, il connaît le désir de contempler la lumière éternelle, il passe de l'indifférence et de la froideur pour les choses dût es, à l'amour qui vivifie. Et comment S. Augustin ne prit-il l'amitié fondée sur la vertu ? C'est, dit-il, celle que vous formez, Seigneur, en répandant l'unction de votre Saint-Esprit dans deux cœurs qui vous aiment. Tels furent les amis du Prophète : Ils craignaient le Seigneur, et ils gardaient ses préceptes ; par conséquent le premier et le plus grand de tous, qui est celui de l'amour de Dieu sans mesure et sans bornes.

VERSET 64.

La miséricorde peut être prise ici pour la bonté, pour la libéralité de Dieu ; toute la terre en est remplie. Tous les éthers annoncent qu'il n'est rien sur qui de très bon des mains de Dieu. Le Prophète demande en conséquence d'être instruit de la loi du Seigneur : car l'homme ne peut porter le caractère de la bonté divine que par l'observation des volontés de Dieu.

RÉFLEXIONS.

Le Seigneur fait lever son soleil sur les justes et sur les pécheurs ; à cet égard il n'y a point de différence entre les divers états des hommes, tous partageant les bienfaits de la Providence. Ce qui fait le vrai mérite, c'est l'obéissance aux lois divines, et c'est pour cela que le Prophète demande à être instruit de ces lois ; il ne pouvait acquiescer cette science par lui-même ; car cette science suppose qu'on connaît Dieu,

et qu'on connaît le cœur de l'homme ; deux objets sur lesquels les passions répandent d'épaisses ténèbres. Il n'est peut-être pas encore aussi difficile de connaître Dieu, que de connaître le cœur humain. Tout parle de Dieu et en faveur de Dieu. Tout parle du cœur humain, mais pour le tromper. D'abord toutes les maximes du monde tendent à ce but, ensuite le cœur humain lui-même se reprend sur ses desirs ; les sens mêmes, et l'homme croit les satisfaire en formant beaucoup de projets, ou en passant successivement d'un objet à un autre. On cherche le repos, et l'on vit dans l'agitation ; on veut être heureux, et l'on ne cesse point de semer ce qui ne doit produire que des chagrins et des larmes. Comment donc connaître les lois divines, qui seules peuvent faire notre bonheur ? Il faut deux grandes grâces pour cela : celle de connaître que Dieu seul peut remplir la capacité du cœur humain, et celle de tourner les affections de ce cœur vers Dieu seul. Tout le psaume du Prophète tend à ces deux importants objets.

VERSETS 65, 66.

Le mot *bonté* doit avoir dans les deux versets la même signification ; on ne peut douter que dans le premier il ne signifie la *favoris, la miséricorde* divine ; Le Prophète demande donc d'être animé des mêmes sentiments à l'égard du prochain. Si l'on prenait, comme S. Augustin, la *bonté* pour la *sauvreté*, il faudrait dire, avec ce Père, que le Prophète demande l'accroissement de l'unction, ou de la délectation intérieure que Dieu avait répandue dans son âme en la sanctifiant. *Dicit Deus quantum aspirando charitatem* : ce sont les termes du saint docteur.

Le mot *discipline* répond à un mot hébreu qui signifie *gout*, et dans le sens métaphorique, *discernement*. En traduisant par *sagesse*, on rend assez la force de ce terme. S. Augustin l'entend de la patience dans les tribulations : *Docet disciplinam donando patientiam*. Cette interprétation se concilie aussi avec la *sagesse*, car cette vertu est nécessaire pour faire un saint usage des tribulations.

Enfin le mot *scientia* désigne la connaissance des vérités que renferme la loi, ou qui sont contenues dans la révélation. S. Augustin l'entend de même : *Docet scientiam illuminando intelligentiam*.

Il y a des interprètes qui traduisent selon l'hébreu : *enseigneur-moi le bon esprit et la science (doce me bonitatem mentis)* ; mais alors le terme *bontas* n'a pas le même sens que dans le premier verset, quoique dans le texte et les versions ce soit la même expression. Il paraît donc qu'on doit reconnaître ici trois choses : la bonté à l'égard du prochain, la sagesse dans les événements de la vie, la science par rapport à la loi, ou aux mystères révélés de Dieu.

RÉFLEXIONS.

Le Prophète sentait que l'homme est né méchant, impudent, ignorant ; et c'est pour cela qu'il demande la bonté, la sagesse, la science. La bonté fait que nous supportons les décrets du prochain ; la sagesse, que nous savons nous conduire avec patience dans les orages de cette vie ; la science, que nous préférons la connaissance de Dieu à tous les trésors de la terre. S. Augustin remarque très-judicieusement que ces trois dons sont des effets de la sainte délectation que Dieu répand dans le cœur de ceux qu'il aime. C'est toujours par là que commence la conversion de l'homme, et par là aussi qu'il fait des progrès dans la voie du salut. Le Prophète dit qu'il a *eu des préceptes divins*, et cette loi a sa source encore dans la grâce qui touche et intéresse le cœur. Les incrédules disent, pour s'excuser, qu'ils ne peuvent croire ; cela est vrai dans un sens ; car leur cœur est fermé à toutes les impressions de la grâce ; mais cela est faux dans un autre sens ; car s'ils commencent par régler leur vie, par supprimer tous les discours contraires à la religion, par renoncer aux sociétés où elle est outré-

gée, enfin par demander le don de la loi, ils ne seraient pas long-temps incrédules.

VERSET 67.

Le texte porte : *Avant que d'être humilié, je me suis égaré, et maintenant j'ai observé votre parole ; c'est le sens de nos versions ; car celui qui pêche, s'égaré. Ces mots, et maintenant, ont été ajoutés depuis la loi de Dieu. Ainsi les LXX ont traduit par, *des vers*, et notre version par *prophétie*.*

Quelques hébraïstes traduisent, *avant que d'entendre, au lieu de, avant que d'être humilié*, etc. ; c'est que le mot hébreu a les deux significations. La plus convenable, en cet endroit, est celle que suivent les versions.

RÉFLEXIONS.

La plupart des saints ont pu faire l'aveu que fait ici le Prophète. Avant que d'être humilié, ils se sont égarés. Les uns avaient donné dans de grands égarements, et ils ont eu besoin de grandes humiliations ; les autres étaient encore faibles dans la vertu, et Dieu les a retirés de cet état de langueur, en les faisant entrer dans la considération de leur néant ou en permettant qu'ils fussent abandonnés, méprisés, outragés.

Les humiliations rétablissent l'homme dans l'état qui lui convient. Depuis que la péchie est entré dans le monde, l'homme est haïssable, et c'est une prétention injuste de sa part que de vouloir être aimé et honoré. La crainte qu'on lui doit est toute fondée sur l'ordre de Dieu, et elle se rapporte toute à Dieu ; par lui-même l'homme ne la mérite point. L'humiliation est un fruit très-amer ; mais nul n'est plus salutaire, puisqu'il guérit de l'orgueil, qui est un fruit de mort, et qui ne peut causer que la mort. Depuis que J.-C. l'auteur de toute sainteté, a été le chef des humiliations les plus commodes, devrait-il se trouver un seul chrétien qui ne fut empressé de le partager avec lui ? Quand les deux fils de Zébédée désirèrent d'être placés à côté du Sauveur dans son royaume, il leur demanda s'ils pouvaient boire le calice qui lui était destiné ; et ils lui répondirent qu'ils le pouvaient, sans savoir probablement encore à quel point s'engageaient par cette réponse. Ils le surent quand le Saint-Esprit les eut remplis de l'amour et de la force ; et alors ils se rejoignent, avec tous les autres apôtres, d'être trouvés dignes d'éprouver des affronts, et d'essuyer des approches pour le nom de J.-C. Telle a été la disposition de tous les saints : cette doctrine était moins développée dans l'ancien Testament ; mais les Prophètes nous en ont laissé assez de traits pour nous convaincre qu'ils ne l'ignoraient pas, et qu'ils y conformaient leur conduite.

VERSET 68.

On traduit l'hébreu : *Vous êtes bon, et vous rendez bon, ou vous faites du bien, vous êtes bienfaisant.* Les LXX rendent à peu près ce sens : car en disant, *dans votre bonté enseignez-moi vos commandements*, ils font bien entendre que Dieu est bienfaisant, qu'il communique aisément sa bonté. S. Augustin, qui explique encore ce verset de la douceur et de la suavité que Dieu répand dans les âmes, entend que le Prophète désire d'être rempli de l'unction de la grâce, pour bien concevoir les lois divines ; ce sens est aussi très-bon, et se concilie très-bien avec la lettre du texte et des versions.

RÉFLEXIONS.

La bonté étant une perfection, et Dieu étant infiniment parfait, la bonté doit être infinie dans lui. Il doit être la source de toute bonté, comme il est la source de toutes les autres perfections. S'il a donné des lois aux hommes, c'est un effet de sa bonté, autant que de sa puissance et de sa sagesse. Il n'y aurait aucune morale parmi les hommes sans ces lois ; par conséquent sans principes de vertus, nulle sûreté,

nulle société. Mais si ces lois nous font connaître la bonté de Dieu, elles nous apprennent aussi que cette même bonté nous donne des secours pour la remplir ; autrement elles nous seraient inutiles. Le Prophète savait que Dieu ne nous laisse point sans ces secours ; mais comme ils peuvent être plus ou moins abondants, il intéresse la bonté de Dieu pour obtenir des grâces spéciales, une intelligence plus étendue des lois, et une force plus active pour les accomplir. *Donnez ce que vous commandez*, disait long-temps après S. Augustin, *et commandez ce que vous voulez.* C'est la pensée du Prophète, qui ne demandait aussi que des forces, et qui s'offrait à tout entreprendre pour plaire à Dieu.

VERSETS 69, 70.

L'hébreu porte : *Les orgueilleux ont ourdi contre moi le mensonge, et moi je garderai de tout mon cœur vos préceptes ; leur cœur s'est coagulé comme de la graisse (sicut adeps), et moi j'ai fait mes délices de votre loi.* Il n'y a de mépris positif que dans le fait subsistant à la graisse ; mais le mot hébreu *וַיִּשְׁמַע* signifie l'un et l'autre ; il n'y a que les points qui le différencient, et les LXX l'ont point comme les points ; ils ont pu mettre l'un ou l'autre. Le sens d'ailleurs est le même. Le Prophète présente donc ici le tableau des orgueilleux ; ils sont pleins d'iniquité (ou de mensonge) ; ils ourdisent des trames odieuses contre le juste, ils s'endurcissent contre les remords ; mais le juste étudie la loi, l'observe, et en fait ses délices.

RÉFLEXIONS.

Les orgueilleux ne se contentent pas de transgresser les lois divines, ils persécutent ceux qui y sont fidèles. C'est ce qui a fait naître tous les meurtres contre l'Eglise et contre les saints. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que dans notre propre cœur l'orgueil forme une sorte de lique pour nous rendre prévaricateurs, ou pour diminuer le mérite de notre fidélité à la loi. Quelle est l'œuvre chrétienne, que est le sentiment vertueux, quel est même l'acte d'humilité qui ne soit exposé à la tentation de l'orgueil ? Dès que cet ennemi domestique forme ses attaques, notre cœur s'élevé durcit contre les impressions de la grâce ; il perd cette onction, cette douce influence que le fait s'écouler en Dieu. Il se concentre en lui-même, et dès-lors il occupe la place que l'amour de Dieu devrait occuper. C'est là le péché de notre péché entier, et par l'orgueil nous nous rendons coupables comme lui. Les armes contre ce dangereux ennemi sont dans l'observation de la loi, qui nous représente si dans la grandeur de Dieu et notre néant, car ces nous diis à Israël : *Je suis l'Éternel, le Dieu unique, non vaine, nous avertissent sans cesse de ne rendre hommage qu'à son Dieu seul éternel, et de nous compter pour rien en sa présence.*

VERSETS 71, 73.

Le Prophète dit que l'humiliation lui a procuré l'avantage d'apprendre à connaître la loi, et plus haut il avait dit qu'ayant ses humiliations, il avait péché ; par conséquent il connaissait déjà la loi. Cette conséquence est juste ; mais autre chose est de connaître la loi, en sorte que cette connaissance soit suivie de la transgression, autre chose de la connaître, en sorte que l'accomplissement. Le Prophète avait été dans le premier cas, avant que d'être humilié, et il fut dans le second après son humiliation.

Il en conclut que cette connaissance de la loi lui a été plus précieuse que la possession des plus grandes richesses ; et par là il nous apprend quel est le prix des humiliations.

RÉFLEXIONS.

Quand on parle aux chrétiens d'estimer et d'aimer les humiliations, ils regardent ce discours comme un langage mystique qui ne peut convenir qu'aux solitaires ; encore traitent-ils souvent ceux-ci de vision-

naïres et d'illuminés, quand ils marchent dans cette route du mépris d'eux-mêmes, et du renouement à toutes espèces de distinctions.

Voici cependant un prophète et un roi qui exalte les humiliations qui les regardent comme l'école où il a appris la science de toutes les lois divines. Il ne faudrait que ce verset du psalmiste, pour faire connaître la supériorité des lois de Dieu sur toutes les législations d'êtres humains. Quand on avait transgressé les lois d'Athènes, de Lacédémone, de Rome ou de quelque nation que ce fût, hors celle qui était le peuple de Dieu, on pouvait être fêtré, proscrit, dégradé; mais le coupable était bien cloigné d'applaudir à ses humiliations, et de trouver dans elles un motif pour exalter sa loi, pour s'attacher à elle de plus en plus. C'est que les institutions des hommes n'opèrent rien sur le cœur humain, qu'elles lui laissent son enflure, son insatiable cupidité, son amour de la gloire; au lieu que les lois divines nous rappellent toujours à l'Être infiniment parfait, nous convainquent de notre misère, de notre injustice, de notre ingratitude, quand nous nous sommes écartés de la route qui conduit à lui. Nous sommes humiliés de notre conduite, parce que nous sentons que la véritable grandeur consiste à accomplir ce que Dieu nous ordonne, à nous rendre semblables à lui par notre conformité à ses volontés toujours saintes et toujours justes. Voilà comment le péché même, en nous humiliant, augmente dans nous l'estime et l'amour de la loi. Mais s'il arrive que, sans prévarication de notre part, les hommes nous méprisent, nous rebentent, nous mettent au rang de ceux qu'ils jugent indignes de toute considération, c'est encore le cas de nous écrier avec le Prophète: Soyez béni, Seigneur, ces humiliations que vous accumulez sur nous; nous en connaissons les avantages; elles nous apprennent qu'à vous seul est due la gloire, parce que vous seul possédez sans mélange et sans bornes toutes les perfections. Nous ne vous connaissons encore que par vos saintes lois, qui sont comme un rayon de gloire à votre amitié; mais c'en est assez pour embrasser et pour chérir toutes les occasions où votre sainte élection paraît en présence de votre suprême majesté. Et quelle terre n'acquiescent point ces sentiments, si nous joignons aux lois divines les éemples de l'Homme-Dieu! Le Prophète n'eût point cet avantage: que n'eût-il point pensé à la vue de J.-C. couvert d'opprobres! quel cas n'eût-il point fait des humiliations, s'il eût parcouru tous les états de ce Sauveur, notre modèle et notre maître?

VERSET 75.

L'hébreu dit: *Vois, mais m'ont fait, et m'ont confirmé: renvoie-moi intelligent, etc.* Quelques anciens ont rapporté le premier verset (*excercit*) à la création de l'âme, et le second (*plasmaverunt*) à la formation du corps. Ce sentiment n'est point méprisable, quoiqu'il ne soit pas nécessaire: car les deux versets ont pu être employés par le prophète, pour montrer la perfection de l'ouvrage de Dieu. *Vous m'avez fait et perfectionné da à l'état où vous m'avez mis.* Les *maïns de Dieu* dont parle ce verset, ne sont autre chose que la puissance et la sagesse de Dieu. C'est une manière de parler dont l'écriture se sert souvent.

Quand ce prophète demande l'intelligence pour connaître les lois divines, il n'entend pas que jusqu'ici il eût ignoré ces saintes lois; il marque seulement qu'il désire les approfondir de plus en plus; ce qui ne pouvait être que l'effet d'une grâce particulière.

REFLEXIONS.

Dieu nous a formés pour sa gloire; nous ne pouvons remplir cette destination qu'en nous conformant aux lois qu'il nous a données; il nous est impossible de parvenir à cette conformité parfaite, sans être éclairés de sa lumière; rien n'est donc plus nécessaire que de la demander.

Cette considération, *Dieu m'a fait*, devrait rendre

tout homme très-attentif à l'observation des lois divines. Elles sont connues par la raison et par la révélation; mais quand elles ne le seraient que par la raison, tout homme devrait se dire à lui-même: Celui qui m'a fait et qui m'a donné des lois, est au moins comme tous les autres législateurs; il veut qu'on les observe, et il doit récompenser ceux qui y sont fidèles, et punir ceux qui les transgressent. Comme dans cette vie il ne récompense pas toujours les premiers, qu'il ne punit pas toujours les seconds, il doit y avoir un état futur où il exerce cette justice pour les uns et pour les autres; mais je suppose, ce qu'on ne peut nier sans renouer au bon sens, qu'il soit simplement possible qu'il l'exerce, comme ce jure est l'Être éternel et juste, il est aussi au moins très-possible qu'il l'exerce durant l'éternité, ce est-à-dire, qu'il récompense éternellement les observateurs de sa loi, et qu'il punisse éternellement les rebelles à cette même loi. Cela supposé, je dis que les gens de bien sont très-sensés de consacrer leur conduite à la loi; car quand ce bonheur possible ne leur arriverait pas à la fin de leur vie, ils ne perdraient rien, le néant serait leur sort, et dans le néant on n'éprouve aucun mal. Les méchants, au contraire, sont très-impudents, car ils espèrent de tomber dans un malheur infini; toute leur espérance, c'est de trouver le néant; et si le néant n'est pas leur partage, ils seront infiniment malheureux. Les gens de bien ne hasardent que le néant contre un bonheur infini dont ils doivent jouir, si le succès répond à leur attente; mais les méchants (j'appelle ainsi les transgresseurs de la loi) hasardent contre le néant un malheur infini, qui sera leur partage, s'ils se trouvent dans leurs idées. Les premiers espèrent un bien infini, et ne craignent aucun mal; les seconds s'espèrent à un malheur infini, et n'attendent aucun bien. Dans cette hypothèse, restreinte même aux purs possibles, les premiers sont très-tranquilles, et les seconds, s'ils veulent raisonner de bonne foi, doivent être fort inquiets. La conclusion est qu'il faut avoir perdu le bon sens, pour vivre sans frayeur dans la transgression des lois divines. Pour revenir à notre prophète, il avait, comme les lumières de la raison, celles de la révélation; devons-nous être surpris qu'il insiste si fort sur l'observation de la loi, et qu'il conjure le Seigneur avec tant d'empressement, de lui donner l'intelligence de ses saintes volontés?

VERSET 74.

Ce verset fait comprendre que l'intelligence de la loi, demandée par le prophète dans le verset précédent, aura des effets sensibles; qu'elle produira des fruits dont les gens de bien seront témoins, et qu'en conséquence ils redoubleront de zèle et de ferveur, qu'ils se réjouiront du progrès de la vérité et de la gloire de Dieu.

REFLEXIONS.

Quand l'exemple des hommes de bien ne produirait que le bon effet de faire naître des réflexions sur l'état futur des hommes, ce serait toujours un avantage incalculable. La vertu rend toujours les hommes respectables, quoiqu'elle leur attire souvent des persécutions. Dans le concours d'un fidèle serviteur de Dieu, et d'un incrédule, on aura toujours plus de confiance dans le premier que dans le second. On voudrait plutôt mourir comme le premier que comme le second; on n'est pas inquiet de l'état du premier après la mort, comme on l'est de l'état du second. Quand on demande ce que devient le premier au moment de la mort, les impies mêmes disent que, si ce qu'il a cru est vrai, cet homme est heureux; et quand on fait la même question sur l'autre, ils répondent que si ce qu'il n'a pas cru est vrai, il est malheureux, et que si tout cela est faux, il est dans le néant: jamais on ne dira qu'il est heureux; il n'y a aucun système de religion où il puisse l'être, puisqu'on suppose qu'il n'en a tenu aucun.

Tout ceci supposé comme très-véritable, de l'aveu

même de ceux qui ne croient rien, je dis que l'exemple des hommes fidèles à Dieu, est capable de faire de grandes impressions sur les croyants et sur les non-croyants; sur les premiers, parce que cet exemple les conforte et les fortifie dans l'observation de la loi; sur les seconds, parce que s'ils veulent s'éclaircir un peu, ils doivent penser qu'au moins ces hommes sont dans une route plus sûre que celle où marchent les gens sans religion. La vanité, le respect humain, les sociétés impies, peuvent retenir ces derniers dans l'habitude qu'ils ont prise de parler ou d'écrire contre la loi de Dieu; mais il s'agit de ce qu'ils pensent ou de ce qu'ils doivent penser, s'ils relient quelquefois en eux-mêmes. Il s'agit surtout de tous sentiments au moment de la mort. Je crois qu'il y a eu, comme on l'a vu, des impies qui sont morts en criant; mais si j'avais été témoin de ces prétendus ris, j'aurais observé aisément que c'étaient les derniers efforts de la vanité, et qu'il y avait là plus d'envie de se faire remarquer, que de témoigner de la joie, et ces hommes téméraires voulaient pour leur personnage jusqu'à la fin, et cette malheureuse résolution faisait qu'ils désolèrent le trouble intérieur de leur âme. Il serait utile, comme on l'a écrit fort justement, de tenir un état de la manière dont meurent les impies; on verrait que la plupart d'entre eux, sans en excepter les prétendus pieux, étaient des gens très-peu assurés de leur destinée future, très-peu contents d'eux-mêmes, et qui demeurèrent malgré eux stoïciens dont ils tâchaient de se parer.

VERSET 75.

Quelques-uns traduisent, et que vous m'avez affligé avec justice; le verbe hébreu signifie *affliger et humilier*. L'aveu que fait ici le psalmiste, marque qu'il est dans son cœur; il ne reconnaît en Dieu qu'une conduite très-juste, soit qu'il allège les pécheurs pour les ramener aux voies de la pénitence, soit qu'il afflige les justes pour augmenter leurs mérites, et enlever leur couronne.

REFLEXIONS.

Nous avons assez de preuves de la justice de Dieu; il a assez déclaré qu'il réserve des récompenses aux justes, des châtimens aux pécheurs, et que, quand il viendra juger le monde, nul de ceux qui ne seront pas sauvés ne pourra imputer à Dieu sa damnation. Mais quand ces vérités nous auront été révélées moins clairement, nous devrions toujours rendre hommage à la suprême justice de Dieu, et nous aurions tort de vouloir mesurer cette justice divine, d'après les notions que nous avons de la nôtre. Il n'y a aucune proportion du fini à l'infini; et d'ailleurs notre justice à pour règle la loi, au lieu que la justice de Dieu n'a pour règle que sa sagesse. Nous savons toujours ce que la loi nous prescrit, mais nous ne pénétrons pas les raisons de la sagesse divine; nous sommes seulement sûrs qu'elle est exempte de toute ignorance, de tout erreur, de tout caprice et de toute passion. Ce que le prophète dit, qu'il a connu l'esprit des jugements de Dieu, n'est donc applicable qu'aux circonstances où il s'est trouvé; il s'est écarté de la justice de Dieu, ayant humilié; et il reconnaît le rapport de cette humiliation avec ses justes punitions, et il sentait que Dieu l'avait puni comme il le méritait. Quand Dieu exerce sa justice sur des sujets dont nous ne connaissons pas les égarements, nous devons toujours avouer que ses jugements sont pleins d'équité; mais nous ne pouvons pas dire que nous connaissons le rapport de ces jugements avec les iniquités que Dieu punit, puisque nous ne nous présentons pas comme. De même quand nous sortons de la peine à concilier l'éternité de l'enfer, soit avec le péché qui n'a duré qu'un moment, soit avec la bonté infinie de Dieu, nous serions téméraires de nier cette éternité, puisque nous ne connaissons ni l'étendue de la justice divine, ni le rapport des châtimens qu'elle inflige, avec le péché qui est une offense de Dieu.

Nous pourrions ne pas connaître toute l'équité de ce jugement rigoureux, et nous devrions toutefois avouer que ce jugement est très-équitable.

VERSÉS 76, 77.

Il n'y a d'autre différence avec le texte que dans le dernier mot du second verset, où le texte porte: *Vote loi est non plaisir, fait mes délices.* J'ai déjà observé que les LXX ont coutume de rendre le verbe hébreu *g'at* par *méditer*, parce que ce verbe dans son sens propre signifie *regarder*.

Le sens du prophète est très-beau dans ces deux versets. Il avait reconnu la justice des humiliations auxquelles Dieu l'avait soumis. Présentement il implore la miséricorde divine, il avoue que sa consolation, sa vie en dépend; il n'oublie pas de rappeler l'attention qu'il donne à la loi, et s'appuie sur les promesses qu'il a reçues de Dieu.

REFLEXIONS.

Le prophète demande d'être consolé et de vivre, et il attribue ces deux bienfaits à la miséricorde divine; preuve manifeste qu'il ne parle point de cette vie mortelle, où il n'y a point de vraie consolation, parce qu'elle est sujette à mille traverses, et que la crainte de perdre bientôt pour toujours en est insupportable. C'est qui borne l'objet de ce psalme à la captivité de Babylone, croient ils qu'un prophète n'attendait de la miséricorde de Dieu que la délivrance de cette captivité, qu'il la regardait comme un retour à la vie, qu'il mit dans elle toute sa consolation? Eh! ces Juifs, si on les suppose déchirés, ne portaient-ils pas encore tout le poids des misères humaines? n'auraient-ils pas tous successivement dans la possession du tombeau? ne pouvaient-ils pas craindre qu'un autre révolution ne les remit encore dans les fers? fallait-il l'inspiration du Saint-Esprit pour faire naître dans leur cœur le désir de sortir de l'esclavage, et de retourner dans leur patrie? Ce psalme réduit à ces deux si étroites, méritait-il que l'Eglise le méditât tous les jours? Qu'il importe aujourd'hui à la société des chrétiens que les Juifs sentissent le poids de leur captivité dans Babylone, et qu'ils désirassent la fin de leurs disgrâces? Les saints Pères ne voyaient dans la prière du prophète que l'expression de sa foi, de ses sentiments pour la justice, pour l'union avec Dieu, pour les biens de la vie future. Quand il demande la vie, disent S. Augustin, il n'entend que la vie éternelle; car c'est elle seule qui mérite le nom de vie, puisque celle que nous menons sur la terre n'est un comparais, qu'une mort continuelle, aussi J.-C. disait-il simplement: *Si vous voulez parvenir à la vie, gardez les commandemens*; et ailleurs: *Ceux qui auront pratiqué le bien, ressusciteront pour la vie*. Il ne parle point de vie éternelle, de vie bienheureuse, mais seulement de la vie; le prophète dit de même: *Que notre compassion s'étende sur moi, et je vivrai*; il n'a rien ajouté, il ne dit point *je vivrai éternellement*; il se contente de dire, *je vivrai*, parce qu'on ne vit véritablement que quand on ne peut plus perdre la vie, et qu'on est exempt de toutes misères. Comparons cette explication du saint docteur avec celle des interprètes qui ne veulent que la délivrance des Juifs détenus à Babylone, et jugons laquelle des deux nous donne de plus grandes idées et de plus solides instructions.

VERSET 78.

Quelques-uns traduisent l'hébreu: *Que les orgueilleux soient confondus, pa ce qu'ils ont voulu injustement me pervertir*; mais le verbe qu'on emploie ce texte, signifie aussi *faire l'injustice, persécuter, offenser*. S. Jérôme traduit: *Interius contriverunt me*; la paraphrase chaldaïque: *injuste iniquitatem fecerunt*; Pratinis: *falso offenderunt me*; Campensis: *sic causâ reverterunt me*; les auteurs des *Principes* disent: *ils s'acharment contre moi, sans que je l'aie mérité*.

La confusion dont parle ici le prophète, n'est point un mal qu'il désire aux orgueilleux; c'est une salutaire

épreuve qui les fasse rentrer en eux-mêmes. Les saints demandant par zèle des afflictions et des larmes salutaires pour les pêcheurs, afin qu'ils réfléchissent sur les égarements de leur vie. D'ailleurs ce verset peut être une simple prédication de ce qui arrivera; car dans le texte le verbe est au futur.

Mais quelle sera l'occupation du prophète, tandis qu'il se persécute, ou tandis que les orgueilleux seront humiliés ? point d'autre que la méditation des lois du Seigneur, il appelle toujours cette méditation un *exercice*, soit parce qu'elle fortifie l'âme, comme les exercices du corps augmentent ses forces, soit parce qu'elle n'est en cette vie qu'une préparation à la vie future, comme les exercices militaires disposent aux combats et à la victoire.

RÉFLEXIONS.

Il est bien étonnant que l'homme, dont l'occupation unique, dans l'éternité, doit être de contempler les grandeurs de Dieu, s'il si peu de zèle en cette vie pour méditer sa loi, pour rechercher les moyens de lui plaire, pour s'unir à lui par les considérations de sa vie et par les affections du cœur ! C'est là un des mystères de notre corruption. Si nous avions eu le bonheur de conserver notre innocence primitive, nous aurions pu nous écarter des voies de la justice, et tomber dans l'ignorance; mais avant que d'en venir là, nous aurions bien connu le rapport de cette vie avec la vie future, nous n'aurions eu aucune peine à nous occuper des choses divines; à les regarder comme l'unique affaire qui doit fixer nos vœux et nos sentiments. L'état de l'homme eût été une sorte d'oraison continuelle, parce qu'il aurait bien connu Dieu, et le grand intérêt qu'il avait de lui plaire. La révolution n'est faite, l'ignorance nous a investis, la dureté du cœur a pris la place de l'inclination douce et délicate vers le souverain bien. Il est présentement de grands efforts et une plus grande grâce, pour nous intéresser aux objets de l'éternité. Il n'y a plus que les saints qui forment leurs démarches à l'état qu'ils espèrent dans la ceste patrie.eux seuls savent raisonner juste sur les rapports du pèlerinage de cette vie avec le terme qui est le ciel.

VERSÉT 79.

Le Psalmiste a vu en eux ceux qui s'étoient écartés de la loi, quoiqu'ils ne fussent pas entrés dans le mal, et qu'ils eussent encore la crainte de Dieu et la connaissance de ses volontés; il les invite à rentrer dans la voie et à se joindre à lui: ou bien il ne parle qu'aux justes, et il désire leur société pour s'opposer tous ensemble aux prévaricateurs, aux orgueilleux, et pour arrêter le cours des scandales. Il demande deux conditions, ou deux qualités: la crainte de Dieu et la connaissance de ses lois.

RÉFLEXIONS.

Les amitiés et les liaisons ne sont solides, consolantes, et à l'abri de tout danger, que quand on les forme avec ceux qui craignent Dieu et qui en connaissent bien sa loi. Ces deux conditions sont nécessaires; la crainte de Dieu sans une connaissance raisonnable de la religion, pourrait dégénérer en minuties, en scrupules, en erreur même, et d'ailleurs, la société où elle régnerait, n'aurait point cet agrément que l'Apôtre appela le *sel* du discours, et qu'il estimait si propre à concilier les esprits. La connaissance de la religion, sans la crainte de Dieu, serait encore plus dangereuse, parce qu'elle n'exclurait pas dans toutes les circonstances, la vanité, les prétentions, et que d'une société de fidèles elle ferait bientôt une assemblée de discordeurs; peut-être même de sophistes et de querelleurs. C'est la crainte de Dieu qui sanctifie la science, et c'est la science qui claire la crainte de Dieu. Quand ces deux qualités se trouvent réunies, on peut dire que les amitiés sont saintes et agréables; que l'ennui n'y pénètre point, et que la diversité des caractères ne les trouble jamais; alors il n'est pas à craindre que

le cœur se partage entre Dieu et les créatures. On sait tous les droits de Dieu, parce qu'on connaît la loi; et l'on ne voit ses amis qu'avec lui, parce qu'on craint de les aimer hors de lui.

VERSÉT 80.

On pourrait traduire: *Que mon cœur soit sans tâche dans l'observation de vos commandements*; c'est-à-dire que je les observe sans hypocrisie, sans respect humain, sans restriction, sans partage entre Dieu et le monde. Cette disposition du cœur est nécessaire pour éviter la confusion, et c'est cette même disposition que le Prophète demande. Il sait que sans la grace il ne peut l'avoir.

RÉFLEXIONS.

Il me paraît évident que la confusion dont ce prophète veut être exempt, n'est point le mépris qu'il pourrait essayer de la part des hommes; il demande que son cœur soit sans tâche, sans reproches. Les hommes ne voient point le cœur, et il n'est pas d'une nécessité indispensable d'être irréprochable dans le cœur, pour obtenir leur estime, ou du moins pour être à l'abri de leur mépris. Dieu seul est témoin des affections intérieures; aussi quand le Psalmiste demande la pureté du cœur, pour être exempt de toute confusion, il a certainement en vue de n'être avoué et approuvé que du Seigneur, qui sonde les replis de l'âme, et qui juge si l'homme est digne d'amour ou de haine. Il n'y a au reste que l'observation des lois divines qui puisse donner cette pureté du cœur; toutes les autres qualités naturelles ou acquises peuvent concilier la faveur des hommes; mais qu'est-ce que cette faveur et tout ce mérite aux yeux de Dieu? *Peu m'importe*, disait l'Apôtre, *que vous me jugiez, vous, ou moi que ce soit des hommes, je ne me juge pas plus moi-même; je ne me sens coupable de rien, et néanmoins cela ne me justifie pas; mais c'est le Seigneur qui me juge*. Or, le Seigneur juge selon sa loi, et c'est pour cela qu'il donne aux hommes.

VERSÈTS 81, 82, 83.

Toute la différence entre le texte et les versions est qu'au troisième verset, l'hébreu porte: *Je suis devenu comme une outre à la fiente*. Les LXX et S. Jérôme traduisent à la gâche, qui fait le même effet sur une outre que la fiente, elle la resserre et la resserre; c'est une comparaison que le psalmiste emploie pour exprimer l'état de maigreur et de sécheresse où il est réduit. Sa pensée du reste, dans ces trois versets, ne peut être que celle d'un saint pénétré d'amour pour Dieu. Son âme, dégagée de toute autre affection, se livre aux transports qui lui font rechercher l'unique auteur de toute consolation; et cela est exprimé dans les termes les plus touchants. C'est une déliaison, une sorte d'ancêtrement, et durant ces souffrances, la fidélité à la loi subsiste, l'espérance est forte; mais l'amour séparé de la jouissance est inquiet; il ne peut que se plaindre, et exposer la violence de son martyre.

On peut aussi entendre ces versets de l'effort des tentations contre l'âme du juste, et du désir qu'il témoigne d'en être délivré.

Les partisans du système de la captivité rapportent tout cela aux peines qu'éprouvaient les Hébreux captifs à Babylone. Pour justifier cette pensée, il faut supposer que ces Juifs étaient touchés d'un véritable désir de servir Dieu dans leur patrie, et que dans leur exil même ils étoient très-fidèles à la loi; et qui arriva probablement en la personne de plusieurs, et surtout des prophètes; mais alors tout retombe dans le sens spirituel que nous croyons être celui du Psalmiste. Ces hommes de bien pressaient leurs ennemis de la nation qu'ils habitaient leurs ennemis; et plus à vivre de la vie de Dieu, en ce monde et en l'autre, qu'à jouir des avantages de leur pays.

RÉFLEXIONS.

Il n'y a que les hommes vraiment spirituels qui

puissent avoir une idée de l'état où se représente le Prophète, de cette déliaison, de cette langueur qu'il éprouve dans l'attente des consolations divines. L'amour est comme l'élément et la vie de notre âme; quand nous aimons un objet, et que nous ne le possédons pas, il semble que nous ne nous possédons plus nous-mêmes, et que nous languissons dans l'attente du moment qui nous réunira à cet objet; c'est une sorte de mort, si ce moment est différé, et encore plus si nous savons que nous l'attendons inutilement et qu'il n'arrivera jamais. Quand il s'agit des objets créés, et par conséquent indignes de contenter parfaitement le cœur humain, le remède à cette langueur est de tourner ailleurs ses desirs, de se distraire par d'autres intérêts qui touchent l'âme, du moins qui l'animent. Mais si l'on a fait de grands progrès dans l'amour de Dieu, si cette sainte affection remplit l'âme au point de n'y laisser aucun goût pour les choses terrestres, il n'y a que la possession de Dieu qui puisse la tranquilliser et la consoler; et comme cette possession n'est pas un bien dont on jouisse en cette vie, il n'est pas possible à l'âme blessée de l'amour divin, d'être pleinement satisfaite avant que d'être séparée du corps de mort qui la captive. Dans cet état, qui est un tourment pour elle, son occupation est de se plaindre amoureusement de la longueur de son exil; elle expose à Dieu ses déliaisons et ses langueurs; elle se sert des expressions si languissantes à notre Prophète: *Mon âme est altérée de vous, Seigneur, comme le cerf qui court après le ruisseau où il pourra étancher sa soif. Mon âme brûle et se consume du désir de voir vos tabernacles éternels. Mon âme languissante attend de vous sa délivrance, mes yeux s'affaiblissent dans l'attente de vos promesses*. Ce langage passe pour mystique, et quelquefois pour un délire de l'imagination, parce qu'il y a peu de vrais chrétiens, peu d'âmes entièrement livrées à l'amour de Dieu. Il n'y a cependant pas beaucoup de mystère en ce point. Si l'âme qui ne vit que d'amour, selon les principes mêmes de la philosophie, était dégagée des affections terrestres, il faudrait bien que Dieu fut l'unique objet de ses desirs et de ses transports; il faudrait par conséquent qu'elle aspirât sans cesse à le posséder pour l'aimer davantage, et pour n'être plus exposée à le perdre. Si les Hébreux captifs avoient usé des expressions du Prophète en se bornant à l'espérance de revoir leur patrie, tout cet étalage de sentiments n'aurait pas été plus agréable à Dieu, que les desirs des mondains qui souhaient quelquefois des choses honnêtes, mais sans rapport au salut éternel. Le Prophète était bien éloigné de ces pensées basses, rampantes, et si peu analogues à la loi divine, qui faisait ses délices.

VERSÈTS 84, 85.

Le Prophète demande à être délivré de ses persécuteurs, des hommes méchants (selon le texte), qui lui ont tenu des discours pleins de mensonge et tout contraires à la loi de Dieu. Il se sert, au premier verset, d'une manière de parler assez familière à ceux qui attendent la fin de leurs maux: *Ai-je encore beaucoup de temps à attendre? quand viendra le terme de mes misères* etc. Ici ce n'est pas l'impatience qui fait parler le Prophète, c'est le désir d'être consolé, favorisé, et de recevoir les consolations promises aux observateurs de la loi.

Au second verset les hébraïstes traduisent: *Ils m'ont creusé des fosses qui ne sont pas comme votre loi ou selon votre loi*. On conviendra sans peine que la leçon des LXX et de notre Vulgate est bien plus claire, plus naturelle et plus instructive. D'ailleurs le mot hébreu qu'on traduit par *des fosses*, signifie *des discours*, et même des *querelles*, *des paroles vaines*, quand on le dérive du verbe רָעָה ; quoiqu'il signifie *des fosses*, quand on le fait venir de רָעָה . Or, il est évident que les LXX ont pu le tirer de la première de ces deux racines. A l'égard du verbe hébreu qu'on traduit par *ils ont creusé*, il signifie aussi, dans sa racine, prépa-

rer; d'où les LXX auront pris occasion de mettre *des querelles*, et notre Vulgate, *narrations*, pour conserver l'analogie avec *habitations*. Le P. Houbigant rejette absolument ces *fosses*, comme n'ayant nul rapport à la loi de Dieu dont il s'agit.

RÉFLEXIONS.

Il peut y avoir deux objets dans la prière que fait le Prophète au sujet de *ses jours*; ou bien: *Quand est-ce que je serai délivré de cette vie des ennemis qui me persécutent*; ou: *Quand me verra-t-elle, afin que je n'aie plus d'ennemis*? La première de ces demandes regarde la délivrance des tentations, la seconde regarde la délivrance de la vie même, qui est pleine de tentations; et l'une et l'autre de ces demandes marquent le grand désir qu'a ce prophète de s'unir plus intimement à Dieu. Les ennemis dont il parle ne sont pas les Babyloniens ou les Juifs rebelles; du moins ces persécuteurs ne seraient-ils que la figure d'ennemis plus redoutables, qui sont le péché, les amores du péché, les démons tentateurs, le monde avec ses illusions. Tous ces ennemis nous environnent et nous attaquent durant nos jours; ils lâchent de nous faire perdre le fruit de notre demeure sur la terre, de nous amener par des *fautes*, de nous séduire par des maximes pleines de fausseté. Qu'il y a de profondeur de vérité et d'instruction dans cette parole du Prophète: *Ils m'ont creusé des fosses, et tous leurs discours ne sont pas comme votre loi*. Quelle différence en effet entre la loi de Dieu, et tout ce que les ennemis du salut nous disent! La loi nous élève d'abord à Dieu comme au principe et au terme de notre bonheur; et les ennemis du salut nous incontinent perpétuellement que notre bonheur se trouve ou peut se trouver dans la possession des objets créés. La loi ne varie point sur notre destinée; la connaissance de Dieu, l'amour de Dieu, la possession de Dieu, voilà toute la doctrine qu'elle nous enseigne: et les ennemis du salut ont imaginé, depuis l'origine du monde, mille systèmes absurdes sur la fin de l'homme, sur l'objet de son salut, sur la nature du bien et du mal, sur les moyens de parvenir à la sagesse, sur les règles de certitude, sur la manière de traiter avec les hommes, de les gouverner, de les persuader, de les tromper, de les subjuguier. Combien de faussetés sur les passions qui nous tyrannisent, et qu'ils ont exaltées comme les ressort de toutes les grandes et belles actions; sur les plaisirs qui nous flattent, et qu'ils ont représentés comme nécessaires pour échauffer nos ennemis; sur les sciences humaines qui ne nous laissent que notre ignorance, et qu'ils ont recommandées comme la plus noble occupation de la vie; sur le talent de faire fortune, qui n'est qu'une duperie perpétuelle, et qu'ils ont erige en qualité sublime, seule capable d'établir des distinctions entre les hommes! Ce ne sont là encore que les *fautes* les plus honnêtes qu'on nous raconte dans le monde; il y en a mille autres qui précipitent l'homme dans la corruption, dans l'oubli de tous les devoirs, dans des désordres scandaleux, dans les forfaits les plus noirs, dans les entreprises les plus odieuses. Il y en a d'appropriées aux différents âges, aux différentes conditions, aux différentes circonstances de la vie, aux différents esprits, aux différentes éducations. Il y en a de grossières, et qui ne laissent pas d'être crues; d'insensées, et qui ne laissent pas de plaire; de surannes, et qu'on rajoute pour leur donner le mérite de la nouveauté; de pueriles, et qu'on erige en affaires d'importance. Il y en a, et ceci est le plus déplorable, pour effacer le souvenir des biens éternels, pour ôter toute la foi d'une vie future, pour déposséder l'âme de son immortalité, pour établir le néant comme le dernier terme où aboutit tout le genre humain, pour détruire, en quelque sorte, la divinité, ou pour lui arracher le sceptre de l'empire qu'elle exerce sur tous les êtres. Opposons donc à toutes ces *fautes* le verset de notre Prophète, et disons à tous ceux qui nous les débitent: *Vous ne racontez que des mensonges, puisque je n'y reconnois point la loi de Dieu*.

VERSETS. 86, 87.

Le Psalmiste oppose ici la vérité de Dieu aux *faibles* de ses ennemis : il représente à Dieu qu'ils l'ont persécuté injustement, qu'ils l'ont presque détruit en ce monde ; mais que pour lui il est toujours demeuré fidèle à loi.

Il importe de considérer cette expression : *Peu s'en est fallu qu'ils ne m'aient détruit sur la terre* : quelques-uns traduisent, qu'ils ne m'aient *renversé* par terre. Je ne crois pas que ce soit le sens : le texte et les versions portent, dans la terre ou sur la terre, et non contre terre ou par terre. Les partisans du système de la captivité disent, dans la terre de *Babylone*, mais nous avons déjà remarqué que jamais Babylone ou la Chaldée n'est appelée la terre simplement ou sans addition. D'autres prennent in *terram* pour *homines*, terrigeus, mortales, et traduisent : *Peu s'en est fallu que les hommes ne m'aient détruit*. Cette traduction est sans vraisemblance, et ne peut être justifiée ni par le texte, ni par les versions. Je crois donc que le vrai sens est celui qu'explime notre version française, et qui est pareillement celui de presque tous les interprètes. Le Psalmiste veut dire qu'il s'en est peu fallu que ses ennemis ne l'aient détruit en ce monde ; ce qui marque qu'il attendait une autre vie dans le monde futur.

RÉFLEXIONS.

L'homme dit des *faibles*, selon le psalmiste ; et tout ce que Dieu dit et ordonne, est vérité. Dieu et l'homme sont donc infiniment opposés ; et cette opposition infinie subsisterait encore quand l'homme ne dirait jamais de fausseté ; car il serait toujours capable d'en dire, et Dieu n'est capable de dire que la vérité. Les lois que portent les hommes ne sont vraies que lorsqu'elles ont du rapport, avec les lois de Dieu ; mais les lois de Dieu sont vraies, parce qu'elles sont émanées de sa sagesse, qui est toute vérité. Quand les hommes persécutent leurs semblables, ils agissent toujours contre la vie de Dieu, qui veut que tous les hommes s'aiment et se respectent les uns les autres.

L'homme persécuté a toujours droit de s'adresser à Dieu, parce que Dieu s'est engagé à le secourir ; il ne s'est pas engagé à le délivrer de la persécution, car elle peut entrer dans les desseins de Dieu ; mais il s'est engagé à lui donner des forces, pour ne pas succomber sous la violence de ses persécuteurs ; aussi le Prophète demandait-il simplement des secours, et non une pleine délivrance de la persécution.

Nos plus grands ennemis sont nos passions, parce que ce sont ceux qui nous éloignent de notre fin ; et il n'est pas douteux que le Prophète n'ait en vue ces ennemis, et qu'il n'implore la protection divine contre eux. Un Prophète qui prie le Seigneur, pense à la fin, qui est le salut éternel, sans que sa prière ne serait utile ni à lui ni aux autres. Si les Juifs n'avaient pas été énarés, tous leurs cris vers le Seigneur auraient eu pour objet le salut, comme la dernière fin de toute prière ; et c'est ainsi que pria Moïse dans le désert, bardi dans ses afflictions, Jérémie dans les persécutions qu'on lui suscitait, David dans la captivité. Tous les saints en un mot des deux testaments, ont dirigé leurs prières à ce point essentiel, sans lequel tout le reste n'est rien.

Les passions sont en quelque sorte des ennemis plus dangereux que les péchés ; ceux-ci n'ont qu'un moment, terrible à la vérité, mais la composition peut briser sur-le-champ ce lien fumeste ; au lieu que les passions subsistent, elles entretiennent dans l'âme une langueur, une faiblesse, un tourment qui la prive des communications intimes avec Dieu. L'homme n'est pas dans la mort du péché, mais il est dans un état d'infirmité qui le menace sans cesse de cette mort. Il s'en faut peu, disait le Prophète, que je n'aie été détruit, avançant par ces ennemis

cruels ; et l'unique remède et celui dont il a usé lui-même, c'est d'en avoir pu abandonner les saintes lois du Seigneur ; d'avoir toujours présent à l'esprit le commandement de l'amour et celui de la circoncision du cœur.

VERSÉT 88.

Le Prophète avait été presque détruit par la méchanceté de ses ennemis ; il avait besoin que la miséricorde divine réparât ses forces, qu'elle lui rendit pleinement la vie, afin qu'il pût persévérer dans l'observation de la loi. C'est l'objet de sa prière dans ce verset.

RÉFLEXIONS.

C'est la puissance divine qui nous a donné et qui nous conserve la vie naturelle ; c'est sa miséricorde qui entretient dans nous la vie de l'esprit ; et la parole de Dieu, la loi de Dieu est le moyen ou l'instrument dont Dieu se sert pour nous communiquer cette vie qui est un bienfait de sa miséricorde. J.-C. disait que ses paroles étaient esprit et vie, et le prince des Apôtres connaissait cette grande vérité en disant : *A qui irons-nous, Seigneur ? nous avec les paroles de la vie éternelle*. Le Prophète fait toujours dépendre sa vie de l'observation des oracles divins ; c'est ce qui se remarque dans tout son psalme ; et afin qu'on ne doute pas qu'il ne s'agisse de la vie d'amour, il dit que la parole de Dieu est toute de feu. Les âmes livrées à la recherche des objets terrestres, ne conçoivent rien à cette doctrine ; elles brûlent d'un feu profane qui les consume sans les éclairer ; qui les détruit, au lieu de leur donner la vie ; qui les tourmente, au lieu de faire leurs délices. Celui-là, au contraire, qui jouissait de la véritable vie, qui s'écritait : *O amour qui brêlez toujours et qui ne vous éteignez point ! ô charité ! ô mon Dieu, embrasez-moi !*

VERSETS 89, 90, 91.

Au troisième de ces versets, plusieurs hébraïstes prétendent qu'il faut traduire : *Ces choses (le ciel et la terre) subsistent aujourd'hui selon vos jugements (judicia tua perseverant hodie) ; je ne vous pas la nécessité de cette version. Quoique dies soit au singulier dans l'hebreu, selon le génie de cette langue, le verbe peut être au pluriel, en supposant le sens distributif, qui convient aux jours, puisqu'ils se succèdent les uns aux autres. La Paraphrase chaldéenne traduit comme les LXX : *Judicio tuo permanent dies*.*

Le Prophète veut recommander ici la constance dans l'observation de la loi, et il se sert de trois exemples : de la parole de Dieu et de sa vérité, qui ne varient point ; de la terre, qui subsiste dans l'état où Dieu l'a créée, de la succession des jours qui n'est point interrompue. Puisque tout obéit à Dieu, il faut donc que l'homme soit fixe dans son obéissance à la loi divine ; c'est le raisonnement du psalmiste.

On peut demander en quel sens il faut prendre le premier verset, qui porte que la parole de Dieu subsiste éternellement dans le ciel. Les uns l'expliquent comme si c'était une comparaison : *Votre parole, Seigneur, subsiste éternellement comme le ciel* ; ainsi D. Calmet et la Bible allemande. Le texte et les versions ne présentent point ce sens. D'autres l'entendent des anges : *Votre parole, Seigneur, subsiste éternellement dans les anges qui l'observent fidèlement* ; ainsi S. Augustin. Ce sens est vrai, mais non littéral. D'autres traduisent : *Votre parole subsiste à jamais ; les cieux en sont témoins* ; ainsi les auteurs des *Principes discernés*. Il n'y a rien dans le texte ni dans les versions qui autorise cette sorte de paraphrase. D'autres voient lui le Verbe de Dieu qui subsiste éternellement dans le ciel, ou dans le sein de son Père ; ainsi le Commentaire de M. Bellanger. Ce sens est encore vrai, mais il faudrait prouver que le mot *verbum* doit être pris ici pour le Verbe éternel. Enfin, la plupart croient que en *coelestis* mis ici par opposition avec la terre ; les promesses de

Dieu ne paraissent pas avoir leur accomplissement ici, mais elles sont fixes dans le ciel, et Dieu les remplira un jour dans toute leur étendue. Il paraît que ce dernier sens est le plus naturel et le plus conforme à la lettre.

De ces paroles du second verset : *Vous avez fondé la terre, et elle subsiste*, quelques-uns ont voulu conclure que le Prophète admirait l'immobilité de la terre. Rien de moins solide. Il parle seulement de l'état fixe et constant de la terre, soit qu'elle se meuve, soit qu'elle n'ait aucun mouvement.

RÉFLEXIONS.

Dieu n'a pas donné aux hommes la liberté pour transgresser les lois divines, mais pour les observer avec mérite. Les cieux et la terre obéissent à sa voix par la nécessité de leur être, et non pour obtenir des récompenses. Ils peuvent nous avertir par la régularité de leurs mouvements, et par la constance de leur état, de la beauté qui résulte d'un ouvrage parfaitement conforme aux desseins de l'ouvrier. Mais ils ne regardent point nous destinées, et nous sommes gouvernés par des principes qui nous rapprochent bien plus de l'essence et des attributs de notre Auteur. Dieu veut être servi par le choix libre de notre volonté, et c'est pour cela que de génération en génération il fait connaître ce qu'il exige de nous et ce que nous devons attendre de lui. Dire, qu'il nous a fait un présent nous expose à transgresser ses lois, à encourir sa disgrâce, et à devenir les victimes de ses vengeances ; c'est faire injure à sa sagesse et à sa bonté, c'est préférer le système absurde des fatalistes à celui de la Providence qui nous gouverne, c'est perdre courage dès l'entrée de la carrière, et ne vouloir faire aucun effort pour remplir les desseins de Dieu. Amons la loi, comme notre Prophète, et tous les faux systèmes contre la liberté disparaîtront à nos yeux.

VERSÉT 92.

Cette humiliation est la même chose ici que tribulation, affliction. La pensée du Prophète est claire ; il rend cette justice à la loi, qu'elle seule a pu le consoler, le tirer de la profonde affliction où il était. Sans la méditation de cette sainte loi, il aurait peut-être péri : ce peut-être répond à *zô* du grec. S. Jérôme traduit aussi, *forte perissem*. Les autres hébraïstes omettent ce peut-être qui n'est toutefois pas inutile, puisque le Prophète ne pouvait assurer que son affliction l'aurait fait périr. On peut éprouver une douleur qui on estime mortelle, sans savoir si elle causerait indubitablement la mort.

RÉFLEXIONS.

La méditation du Prophète était, selon la force du texte, une considération douce, consolante et délicate de la loi. Par là toutes ses peines s'évanouissent, toutes ses tribulations perdent leur amertume. Avant cette méditation, il était en danger de périr par la violence de sa douleur. Se serait-il trouvé alors, dans toute l'étendue des plaisirs du monde, un remède capable de le guérir, de répandre la joie dans son âme ? Cela était impossible, comme il le reconnaît lui-même, en disant que s'il n'avait eu recours à la méditation de la loi, il serait probablement tombé dans l'abîme de tous les maux, qu'il aurait cessé d'être un nombre des vivants. Ceci nous apprend donc qu'il y a des peines en cette vie qui ne peuvent être dissipées que par un retour sincère à Dieu.

On a agité cette question curieuse : *Si l'homme est plus sensible à la joie qu'à la douleur ?* et l'on est convenu assez généralement que la douleur faisait plus d'impression sur lui que la joie ; ce qui est vrai, en ne supposant qu'une joie causée par les objets ou les causes naturelles que nous connaissons. Mais cela n'est pas vrai de la joie qui a son principe dans l'amour de Dieu, et qui s'entretient par la méditation de tout ce qui porte à cet amour. Les martyrs sur les chevalets

ou dans les bûchers, n'éprouvaient-ils pas plus de joie en donnant leur vie pour Dieu, qu'ils ne ressentaient de douleur, par tous les tourments qu'on employait pour leur faire alourir la religion ? Sans la consolation que leur donnait la confession du nom de J.-C., ils n'auraient jamais porté le poids des supplices, quand même on leur aurait offert pour prix de leur constance toutes les couronnes du monde. Je ne sais donc que le seul cas d'un grand amour de Dieu, où l'on ait plus d'inclination pour la joie qu'on a de haine pour la douleur. Mais il se trouve peu d'âmes assez généreuses, assez pures, assez détachées de tout, pour servir d'exemple capable de résoudre cette question.

VERSÉT 93.

Puisque la méditation de la loi divine avait préservé le Prophète de sa destruction, c'était un motif pour lui de ne oublier jamais cette sainte loi. Elle lui avait rendu la vie, comment aurait-il pu en perdre le souvenir ? Ceci ne peut être pris que dans le sens spirituel. Ni le Prophète, ni les captifs de Babylone ne doivent la conservation de leur vie temporelle à l'observation des préceptes. Quand ils étaient hors des routes de la justice, ils n'étaient pas frappés de mort ; ils vivaient encore, mais dans l'imité de Dieu, laquelle est incompatible avec la vie spirituelle. En restant dans la voie des commandements, cette vie leur avait été rendue ; mais l'autour de cette vie était Dieu seul, et c'est pour cela que le Prophète dit : *vous m'avez rendu la vie*.

RÉFLEXIONS.

Il y a de grandes différences entre la vie spirituelle et la vie du corps ; la principale est qu'on n'arrive à la première que par la mort, au lieu qu'en passant par la mort on détruit la seconde. Mais quelle est la mort qui doit servir de préliminaire à la vie spirituelle ? S. Paul l'explique par ces paroles : *Si vous mortifiez les membres de la chair par l'esprit, vous vivrez* (1). Ceci est vrai de toute éternité ; quoique venant marcher dans la voie des commandements ; car on n'est en état qui ne soit opposé à quelque penchant terrestre, à quelque œuvre de la chair, pour conserver l'expression de l'Apôtre. Le précepte de l'amour de Dieu, par exemple, réprouve tout amour déréglé de nous-mêmes ; amour qui tend toujours à la terre, qui nous pousse toujours vers les objets terrestres. Il serait assés de montrer le contraste de tous les autres commandements avec nos inclinations pévères. Or, c'est l'esprit de Dieu qui nous arme du glaive avec lequel nous détrimons toutes ces mauvaises plantes, nées du péché et toujours renaissantes pour le péché. Le Juif fut à cet égard les mêmes obligations que nous, il dut vivre de la vie spirituelle, et les écrits de ses prophètes nous font bien connaître qu'ils étaient très-instruits de cette doctrine.

VERSÉT 94.

Le Psalmiste savait parfaitement que tous les hommes appartiennent à Dieu, mais il mettait une grande différence entre être à Dieu par la création et par la conservation, et lui appartenir par les sentiments du cœur, par l'accomplissement de ses volontés ; c'est dans cette dernière classe qu'il se place. Aussi demandait-il avec confiance la grâce du salut. Et je ne doute pas qu'il ne s'agisse ici du salut éternel ; car un prophète envisage toujours la fin, la vraie fin de toutes choses, la fin que Dieu s'est proposée en les créant, ou en nous les donnant.

RÉFLEXIONS.

Il y a une grande étendue dans ce mot : *Je suis à vous, Seigneur*. L'homme s'est perdu en voulant être à lui-même ; et il ne peut sortir de l'abîme où il s'est plongé, qu'en se rendant à Dieu. Les impiés appartiennent toujours à Dieu, parce que toute la terre et tous ses habitants sont au Seigneur ; mais Dieu ne fait aucun cas d'eux ; il méprise cette génération, comme

s'exprime l'Apôtre, parce qu'elle n'entre point dans ses vœux, parce qu'elle le déshonore, au lieu de contribuer à sa gloire. Il ne regarde comme un bien qui lui est propre, que les observateurs de sa loi, que les âmes touchées de son amour. Dieu est le fils qui ose dire à son père qu'il est à lui, et qu'en cette qualité il implore sa protection et sollicite ses bienfaits ; tandis qu'il se revoltait sans cesse contre ses volontés ? Il pourrait éprouver par des châtimens qu'il n'a un maître ; mais c'est là le partage des esclaves et non celui des enfans. Disons à Dieu que nous sommes à lui, et vivons comme lui appartenant à mérites par notre obéissance, qu'il nous reconnoisse pour les héritiers de son royaume, pour les co-héritiers de J.-C. Qu'à dit J.-C. durant tout le cours de sa vie mortelle qu'il était à son Père, qu'il faisait la volonté de son Père, qu'il cherchait la gloire de son Père, qu'il travaillait que pour faire connaître et aimer son Père. Le Prophète n'eut pas, comme nous, ce grand modèle sous les yeux, et il dit cependant avec plus de sincérité que nous : *Je suis à vous, Seigneur, je n'ai d'autre désir que de me conformer à vos saintes lois.*

VERSET 95.

Le Psalmiste veut dire que qu'il l'a fortifié contre la violence ou la séduction des impies, c'est la connaissance parfaite qu'il a de la loi divine. Quelques-uns traduisent par le futur : *Je comprendrai vos orationnaires*; c'est au fond la même chose. Le Psalmiste promet de s'armer de constance en méditant la loi de Dieu, ou bien il dit qu'il est déjà en état de repousser les attaques des impies, parce que la loi de Dieu est continuellement présente à son esprit. Il paraît que ce second sens est plus analogue aux autres versets du Psalme, puisque tant de fois le Psalmiste témoigne qu'il a fait toute son occupation de la loi.

RÉFLEXIONS.

L'Apôtre disait aux Chrétiens de Philippe : *Vous êtes au milieu d'une nation perverse ;... gardez la parole de vie que je vous ai annoncée. Il n'est pas nécessaire, pour être exposé à périr, de fréquenter un monde qui pèche à tâche de nous perdre, il suffit d'être simplement dans le monde, quand il ne pourrât pas à nous, il serait toujours tentateur et séducteur. Qui d'entre nous, disait S. Ambroise, peut marcher d'un pas ferme au milieu de tous les pièges que nous tend le siècle? Tous nos sens sont environnés de dangers. Un coup-d'œil tire notre âme du recueillement, un son nous distrair, un parfum captive notre pensée, un mets nous jette dans l'excès, un geste enflamme nos passions. Notre armure contre tout d'ennemis, est celle dont nous parle le Prophète et que nous recommande l'Apôtre. C'est la science de la loi et la parole de vie. Celui, dit S. Grégoire, qui médite les préceptes du Seigneur, est comme un sanctuaire où Dieu réside. Or, l'innocence ne pénètre point dans le sanctuaire de Dieu : les tables de la loi étaient dans le tabernacle construit par Moïse, elles sont encore avec plus de dignité dans le cœur du juste; les oracles de Dieu, y sont graves, non sur la pierre, mais dans toutes les facultés de l'âme; on peut les consulter dans toutes les circonstances, et Dieu ne manque pas de répondre à ceux qui l'interrogent avec confiance.*

VERSET 96

J'ai traduit *consummationis* par le mot français perfection, parce qu'il paraît qu'en cet endroit c'est le sens de l'hébreu. Ce verset est comme la conclusion du précédent. *J'ai compris, a dit le Prophète, vos ordonnances; puis il ajoute* : Elles sont d'une étendue bien supérieure à tout ce que les hommes admirent : j'ai vu qu'il y avait des bornes dans toute espèce de perfection humaine ou créée; mais votre loi est trop vaste, pour que je puisse en connaître tous les rapports. Ainsi, quand il dit au verset précédent qu'il a compris la loi du Seigneur, il entend qu'il l'a

fort bien distingué des maximes corrompues, ou bien qu'il en a saisi les principes nécessaires à sa conduite; et dans le présent verset, il reconnoît que les conséquences de cette loi sont comme infinies. Il y a beaucoup d'interprétations diverses de ce verset : les uns l'entendent de J.-C. qui est la consommation de la loi et des promesses; d'autres de la fin de toutes choses, et du jugement universel; d'autres, du martyre qui est le comble de la charité; d'autres, des maux extrêmes dont avait été témoin le Prophète. Il semble que le sentiment auquel nous nous attachons, est celui qui s'accorde le mieux avec la seconde partie du verset : *voilà toi toi d'une vaste étendue.*

RÉFLEXIONS.

C'est une très-belle pensée que celle-ci : J'ai jeté mes yeux sur tout ce qu'il y a de plus parfait dans cet univers, j'ai examiné le physique et le moral de tout ce qu'on admire, et j'ai remarqué que c'étaient des choses finies, chacune d'elles n'avait qu'une mesure de perfection; ensuite j'ai considéré votre loi, Seigneur, et je n'y ai vu que de l'étendue; je ne suis point parvenu à en connaître les bornes. Le Prophète entend que la loi est comme infinie, ou parce qu'elle est donnée à tous les hommes, ou parce qu'elle a sa source dans l'infinité de Dieu, ou parce qu'elle prescrit la charité qui s'étend à tout, et qui subsistera même dans le ciel, ou enfin parce qu'elle entraîne des conséquences qui ont rapport à tous les états de la vie.

La pensée du Prophète ne s'étend pas seulement à la perfection limitée des êtres créés, elle embrasse aussi leur durée. Ces êtres sont bornés dans leurs qualités, et leur destinée d'aillieurs est de périr. Les empires se sont effacés avec leurs lois; les ouvrages de l'art ont éprouvé les révolutions des temps, les sciences humaines se sont éteintes dans les pays où elles avaient été florissantes; les hommes les plus sages ou les plus puissans ne sont plus; les générations des hommes ont changé les unes après les autres. Dieu seul subsiste, et sa législation survit à toutes les catastrophes du monde; parce qu'elle est éternelle comme son auteur, et qu'elle n'est fondée que sur la sagesse; tandis que les lois humaines ont eu pour principes, l'ambition, la force, l'ignorance, les préjugés, et qu'elles n'ont pu servir de règle au cœur humain.

VERSET 97.

Plusieurs traduisent : *Que j'ai aimé votre loi!* et dans le texte il n'y a point, Seigneur. On voit que la différence est très-petite. On peut dire même qu'elle est nulle vis-à-vis de l'hébreu; car le mot *אָהַב* peut être traduit par *quomodo*. Ce verset se lie très-bien avec le précédent. Le psalmiste avait dit que la loi du Seigneur est de la plus grande étendue : sur qui il revient à lui-même, et il fait voir jusqu'où il porte l'amour de la loi. Il s'en occupe tout le jour, c'est-à-dire qu'il tâche d'égaliser par ses méditations l'étendue des préceptes du Seigneur. De plus, c'est sur l'amour qu'est fondée l'attention qu'il donne à la loi, et l'amour est le plus grand et le plus puissant effort du cœur humain.

RÉFLEXIONS.

Que j'aime votre loi, Seigneur! je la médite tout le jour. Par conséquent cet homme est heureux; et c'est lui-même qui le déclare, puisqu'il dit ailleurs qu'il est heureux. Ce verset est comme la conclusion du précédent. *J'ai compris, a dit le Prophète, vos ordonnances; puis il ajoute* : Elles sont d'une étendue bien supérieure à tout ce que les hommes admirent : j'ai vu qu'il y avait des bornes dans toute espèce de perfection humaine ou créée; mais votre loi est trop vaste, pour que je puisse en connaître tous les rapports. Ainsi, quand il dit au verset précédent qu'il a compris la loi du Seigneur, il entend qu'il l'a

J'ai vu la fin de tout ce que les hommes appellent gloire, félicité, richesses, grandeur, et que je n'ai point atteint le terme du bonheur dont jouit l'homme absorbé dans l'amour de la loi divine. Il n'y a que ses pareils, que les saints qui puissent nous apprendre quelque chose de cet heureux état. *Quand le cœur humain, dit S. Grégoire, brûle du désir de suivre son Dieu, il se fonde en quelque sorte, dans cette fournaise d'amour. Tout ce qui lui avait plus auparavant dans le monde, devient méprisable à ses yeux, et lui paraît un poids intolérable. Il ne s'intéresse qu'à la connaissance et à l'amour de son Créateur. Rien ne le console, jusqu'à ce qu'il jouisse de la présence de son bien-aimé. Ce cœur est inquis dans la poursuite de ce grand objet; et tandis qu'il brûle ainsi des saintes ardeurs de la charité, toute la rouille de ses péchés se consume; il sort de cette fournaise par comme l'or qui aurait été terni par l'usage, et qui reprendrait dans le feu sa première beauté.*

VERSET 98, 99, 100.

Voilà trois fruits précieux de la méditation et de l'amour des lois divines : plus de prudence que dans les ennemis (du salut); plus d'intelligence que dans tous les maîtres dont on a pris les leçons; plus de sagesse que dans les vieillards, quoiqu'on soit moins âgé qu'eux. Les parisans du système de la captivité croient que tout cela convient très-bien à Daniel, qui avait plus de prudence, d'intelligence, de sagesse que tous les Chaldéens ses ennemis, et que tous les Hébreux ses compatriotes. Mais je ne vois pas que cela convienne moins à David, qui fut assurément plus prudent que tous ses ennemis, plus instruit que tous les maîtres qui avaient pu lui donner des leçons, plus sage que tous les vieillards de son temps. Quand on adopte un système, il faut faire voir qu'il est plus simple, plus facile, plus convenable que toutes les autres opinions : ce n'est pas assez qu'il soit probable, il doit être plus que les autres sentimens déjà reçus et autorisés par l'usage. Est-ce ce qui se remarque dans l'explication de ces nouveaux interprètes?

RÉFLEXIONS.

Les ennemis de notre salut sont armés contre nous de toute la prudence du siècle. Le monde, qui est le premier, nous débite des leçons qu'on prendrait pour des maximes inviolables de sagesse; il nous dit de faire notre cour à propos, de nous procurer des amis puissans, de demander raison d'une injure, de nous établir dans un degré supérieur de considération, etc. Le détail de cette science du monde est presque infini. L'amour de Dieu en dévoile tout d'un coup la fausseté, et nous conduit par des routes tout opposées. Que ne dit-il point à l'âme du prix des souffrances, des humiliations, de la pauvreté, de la solitude, du recueillement, de la simplicité, de la méditation des vérités éternelles! Voilà une doctrine de prudence bien supérieure à celle du monde.

Nos deux autres ennemis, qui sont le démon et nos passions, sont encore plus artificieux que le monde; le premier cherche à nous faire illusion jusque dans la pratique même des vertus, et nos passions inventent mille stratagèmes pour nous détourner des voies du salut. Quand l'amour de Dieu est le maître de tout l'intérieur, ces deux ennemis sont comme des fantômes qu'on aurait préparés pour nous inspirer de la terreur, ou pour nous attirer dans des pièges; en marchant à leur rencontre, en les observant de près on les trouve ridicules.

Il n'est pas difficile à l'école de l'amour de Dieu, d'en savoir plus que ceux qui ont formé notre jeunesse, ou que la plupart des vieillards qui ont passé leurs années sans aimer Dieu. Les premiers n'ont été souvent que des discourtois, et les seconds ne sont que des aveugles à qui leur âge ne donne aucun autorité pour montrer la route du vrai. Marchons dans l'amour, comme le Prophète; attachons-nous à la loi, comme lui; et nous saurons, suivant la belle expres-

sion du vénérable Bède, *aimer la vérité, juger dans la vérité, combattre pour la vérité, consumer l'œuvre de notre salut selon la vérité.*

VERSET 101, 102.

S. Jérôme traduit au second verset : *parce que vous n'avez négligé.* Le verbe hébreu est susceptible de ce sens qui ne contredit point nos versions. Il est aisé de saisir la pensée du Prophète. Il s'est gardé d'entrer dans les routes de l'iniquité; c'est-à-dire renoncer à l'observation des commandemens. Il ne s'est point écarté des jugemens du Seigneur : il en avait été instruit par le Seigneur lui-même.

RÉFLEXIONS.

Pour garder la loi du Seigneur, il faut se détourner de toutes les voies de l'iniquité; car, selon l'apôtre S. Jacques, *celui qui manque d'un point de la loi, se rend coupable sur tous les autres.* Ce n'est pas qu'il viole un des commandemens, on sait aussi digne de châtiement que si l'on transgressait toute la loi; le sens du Prophète et de l'Apôtre est que la transgression d'un seul précepte fait perdre la charité qui est la fin de toute la loi, et que par là on est digne de la réprobation. L'amour de Dieu est indivisible, on le conserve en observant toute la loi, et on le perd en se revoltant contre un des articles de la loi. Que dirait-on d'un fils qui ne voudrait obéir à son père qu'en quelques points, et qui se réserverait la liberté de l'offenser en tout le reste? Ce serait un enfant coupable, parce qu'il doit à son père une obéissance pleine, entière et absolue.

Ce n'est pas sans raison que le Prophète parle ici des jugemens de Dieu : ils sont, pour ainsi dire, les surveillans de la loi; ils retiennent l'homme dans les sentiers de la justice, parce que le législateur, tout bienfaisant qu'il est, doit venger le mépris de ses volontés. La plupart des hommes sont plus touchés de la crainte des châtimens, que de l'espoir des récompenses. Dieu, qui connaît notre cœur, l'a pris par son endroit sensible; il a menacé les transgresseurs de sa loi, afin de les retenir dans l'obéissance. Il exige l'amour, mais il inspire aussi la crainte. *Craignez, disait J.-C., celui qui peut condamner le corps et l'âme aux tourmens du feu.* Hélas! Seigneur, s'écriait S. Augustin, n'êtes-vous pas le seul être redoutable? Quand, comment, par quel moyen et par la protection de qui peut-on se soustraire à votre punition?

VERSET 105.

La traduction exacte de l'hébreu serait : *Que vos paroles sont devenues doucees à mon palais! plus que le miel ne l'est à ma bouche.* Ce verset est presque le même que le onzième du psalme S. dulcora super mel et favum; et le sens de ces expressions est que la loi de Dieu comble d'une joie plus délicieuse l'âme qui sait la goûter, que le miel ne remplit de douceur la bouche de celui qui en mange. Cette comparaison est familière aux écrivains sacrés : *Des paroles bien ménagées, dit le Sage, sont comme un rayon de miel.* Mon esprit, dit l'Ecclesiastique, est plus doux que le miel. Ce volume, dit Ezéchiel, fut dans ma bouche comme du miel le plus doux. L'Apocalypse dit la même chose du livre que l'ange ordonna à S. Jean de déceler.

RÉFLEXIONS.

Le Prophète est bien éloigné de penser sur la loi de Dieu comme les mondains qui la trouvent intolérable, ou comme quelques hérétiques qui l'ont regardée comme impossible. Cette loi n'est dure que pour ceux qui ne connaissent point l'amour de Dieu, ou qui voudraient allier cet amour avec leurs passions. Elle n'est impossible qu'à ceux qui complèteront sur leurs propres forces, ou qui éroieraient que Dieu refuse des secours à la prière humble et fervente.

Nous n'avons qu'à réfléchir sur nos devoirs, sur nos besoins, et même sur les inclinations de notre cœur, pour sentir que tous les articles de la loi sont le fondement de la paix parmi les hommes, la conso-

lation des affligés dans leurs peines, l'appui de leur espérance pour la vie future. Qu'on imagine un État où cette sainte législation fut observée ponctuellement, il ne s'y trouverait ni brigandages, ni violences, ni fraudes, ni calomnies, ni duplicités, ni prétentions ambitieuses, ni rivalités, ni jalousies, ni hypocrisies, ni impuretés, en un mot aucun des crimes qui arment les lois, qui multiplient les scandales, qui font gémir la vertu, qui outragent le ciel, et qui précipitent les trois quarts du genre humain dans l'abîme.

VERSET 104.

L'heure dit : *Toute note de mensonge*. Les LXX et la Vulgate disent quelque chose de plus général en mettant l'iniquité. Mais au fond c'est la même chose ; car le mensonge se trouve dans toute violation de la loi ; et l'on peut dire que, dans toutes ses lois, Dieu, à proprement parler, ne défend que le mensonge, que la fausseté ; et que la différence des transgressions ne consiste qu'en ce que l'homme contrevient la vérité en diverses manières ; cela se vérifie aisément en parcourant les divers articles du Décalogue.

RÉFLEXIONS.

Les commandements de Dieu imposent des obligations, mais ils instruisent en même temps des raisons sur lesquelles ces obligations sont fondées. On ne saisis pas toujours l'esprit des lois humaines. Il y a eu des lois bizarres dont les législateurs eux-mêmes auraient eu peine à expliquer le motif, ou dont ils auraient rougi, s'ils avaient entrepris de l'expliquer. Rien de pareil dans les lois divines. On voit tout d'un coup pourquoi l'amour de Dieu et du prochain est ordonné ; pourquoi le meurtre, le vol, l'adultère, le parjure sont défendus ; pourquoi les désirs corrompus ne sont proscrits. Il en est de même de la loi évangélique qui, dans sa morale, n'est que l'explication et le développement des lois du Décalogue. Tout est si sage et si conforme aux lumières de la raison, qu'on ne dispute point sur l'équité de ce que l'Évangile prescrit, et qu'on se condamne soi-même, quand on s'en écarte.

Mais l'instruction que la loi nous donne, nous inspire-t-elle, comme au Prophète, une haine efficace pour toutes les voies du mensonge et de l'iniquité ? Oui, dit S. Augustin, si nous aimons la justice qui nous montre la loi, et que nous approuvons en réfléchissant sur la loi. Mais si nos passions fomentent dans notre cœur un autre amour, un amour déréglé et corrompu, c'est en vain que la loi parle, nous rejetons ses avis, nous éteignons sa lumière. Ainsi, c'est toujours l'amour qui décide dans cette question ; c'est l'amour de Dieu qui nous approuve, c'est l'amour terrestre qui nous condamne.

VERSET 105.

Une lampe peut suffire pour éclairer les pas de celui qui marche, mais une lumière plus étendue est nécessaire pour éclairer toute la route où l'on veut marcher. La seconde partie du verset n'est donc pas, comme disent plusieurs interprètes, une simple répétition de la première. Le Prophète confirme ici en style figuré ce qu'il avait dit dans le verset précédent : savoir, que la loi de Dieu nous instruit, qu'elle nous montre la route que nous devons suivre.

RÉFLEXIONS.

Le Sage dit la même chose que notre Prophète : *La loi de Dieu est une lumière, et les enseignements qu'elle nous donne, nous montrent le chemin de la vie*. L'apôtre S. Pierre compare aussi les oracles des prophètes à un flambeau qui éclaire dans l'obscurité. Voilà ce qui guide et qui assure les pas des justes. À l'égard des impies, le Sage dit une vérité terrible : *c'est que leur lumière est le péché, et que cette lumière s'éteindra, parce qu'ils n'ont pas l'espérance des biens futurs*. Qu'est-ce en effet que toute la vie des hommes sans religion, ou qui se conduisent comme s'ils n'en

avaient aucune ? Leurs passions les éclairent dans les routes de l'iniquité ; ils savent tous les moyens de s'avancer, de supplanter les rivaux, d'accumuler des trésors, de varier leurs plaisirs ; ils possèdent toute la science du monde, ils sont prudents dans ce qu'ils entreprennent pour se procurer les agréments de la vie ; mais toute cette lumière profane et insidieuse s'éteint au lit de la mort. Ils n'ont aucune espérance des biens futurs ; ils n'ont jamais pensé à l'éternité ; ils y entrent sans avoir fait une seule démarche pour y partager le sort des justes. Ils tombent dans ces ténèbres profondes dont J.-C. a tant de fois menacé les ennemis de sa sainte loi.

VERSET 106.

L'expression du Prophète équivaut à celle-ci : *J'ai résolu avec serment*, etc. Il avait connu la justice et les avantages de la loi ; il promet de ne l'abandonner jamais. Il y a des interprètes qui traduisent : *J'en ai fait serment, et je continuerai d'observer les décrets de votre justice*. C'est assez le sens de l'hébreu ; mais nos versions disent au fond la même chose.

RÉFLEXIONS.

Ce verset devrait servir à tous les chrétiens de formule pour renouveler devant Dieu les engagements qu'ils ont pris à leur baptême. Ils promettent alors de garder les lois du Seigneur ; mais ils ne purent concevoir tout le prix de cette alliance, et toute l'étendue des devoirs qu'elle leur imposait. Nous sommes tous comme les Israélites, après leur entrée dans la terre promise ; nous avons besoin d'entendre la voix d'un Jésus qui nous rappelle ce que nous avons promis, et ce que nous devons faire pour mériter la protection du Seigneur. Ce chef des Hébreux savait que Moïse avait déjà serré les nœuds de l'alliance entre Dieu et son peuple. Cependant sur la fin de sa vie il demanda encore jusqu'à trois fois à tout Israël assemblé, s'il voulait persévérer dans le culte du Dieu de ses pères. Cette action fut fort touchante. Le saint conducteur se défiait beaucoup de la constance des Israélites ; il leur dit même qu'à en juger par leurs fréquentes prévarications, il y avait toute apparence que leur fidélité ne serait pas de longue durée, et qu'ils se lasseraient bientôt de servir ce maître toujours puissant qui les avait comblés de tant de bienfaits. Sur quoi toute l'assemblée protesta qu'il n'en serait pas ainsi, et qu'elle n'abandonnerait jamais l'alliance contractée avec Dieu. Jésus les prit donc tous à témoin de leurs engagements ; il leur répéta les lois du Seigneur, et il termina sa glorieuse carrière après avoir conclu ce traité si saint et si solennel. L'Église chrétienne ne manque pas de conducteurs qui font auprès de nous la fonction de Jésus, qui nous rappellent les promesses que nous avons faites au Seigneur. Mais nous ne leur répondons pas toujours avec autant de promptitude et d'unanimité qu'on en remarque dans la réponse des Hébreux à leur chef. Il ne s'agit pour édifier et consoler l'Église et ses pasteurs, que de répéter sincèrement le mot de notre Prophète : *J'ai fait serment, Seigneur, de garder vos saintes ordonnances*. Mais souvent nous de ce que Jésus dit à son peuple : *Surtout ne manquez pas d'observer le premier précepte de la loi, d'aimer l'Éternel votre Dieu*. Piquons-nous d'émulation vis-à-vis des Hébreux qui n'avaient appris à connaître Dieu que par les instructions de Moïse et de Josué, tandis que nous avons pour chef et pour maître le Fils même de Dieu, le Verbe de Dieu incarné et devenu semblable à nous. Il nous a donné la loi de grâce et d'amour ; serions-nous assez ingrats pour mépriser cette loi et celui qui l'a scellée de son sang ?

VERSET 107.

Le mot hébreu signifie *humilité* ou *affligé* : toutes les humiliations affligent, et toutes les affections humilient, parce que d'une part nous tendons à la gloire, et que de l'autre nous fuons la douleur : parce

que le mépris et le sentiment du mal nous avertissent de notre misère. Le Prophète demande la vie, soit celle de la grâce, soit celle de la gloire dans la céleste patrie ; car pour la délivrance de la captivité de Babylone ce n'est qu'une figure, ou j'estime que c'est trop peu de chose pour fixer les desirs d'un prophète si pénétré d'amour pour la loi et pour son divin auteur.

RÉFLEXIONS.

L'humiliation la plus grande qui puisse arriver à l'homme, est celle du péché, parce qu'elle lui fait perdre la vie de l'âme. Les saints ont médité sans cesse cette vérité, et ils ne sont nulle part plus éloquents que quand ils déplorent l'état d'une âme morte par le péché. *C'est une véritable mort*, dit S. Ambroise, *que la séparation d'avec le Verbe de Dieu*. *Le corps meurt*, dit S. Augustin, *quand l'âme le quitte, et l'âme meurt quand Dieu l'abandonne* ; et ailleurs : *C'est la mort de l'âme que de perdre Dieu, comme c'est la mort du corps que de perdre l'âme ; mais il y a cette différence, que la mort du corps est nécessaire, et que la mort de l'âme vient de notre volonté*. *Ce qu'est l'âme au corps*, dit S. Pierre Chrysologue, *J.-C. est à l'âme ; le corps ne vit pas sans l'âme, et l'âme ne vit pas sans J.-C.* *Quand l'âme se retire du corps, celui-ci est aussitôt en proie à la corruption, à la pourriture, aux vers ; il se tourne en cendres, il n'inspire que de l'horreur*. *Quand J.-C. se retire de l'âme, celle-ci contracte la corruption du péché ; elle est rangée par le ver de la concupiscence, elle est comme réduite en cendres par la vanité, elle est hideuse par son infidélité ; et le corps quoiqu'il vit devient le sépulcre de cette âme qui n'a plus de vie*.

Quand le Prophète demande la vie, il demande donc que Dieu vienne en lui, qu'il l'anime de son esprit, qu'il le remplisse de son amour. Il concevait mieux que nous ce que c'est que la vie de Dieu, la vie en Dieu, la vie pour Dieu. Cette vie ne ressemble à rien de ce qui nous occupe sur la terre, elle ne ressemble pas même à la vie qui donne le mouvement à notre corps ; elle est toute dans l'intérieur, et elle le pare de toutes les vertus, parce que cette vie est l'amour de Dieu, et que l'amour, dit S. Bernard, *produit tout, la pureté des affections, la subtilité des pensées, la sainteté des désirs, l'excellence des œuvres, la fécondité des vertus, la dignité des mérites, la sublimité des récompenses*.

VERSET 108.

Ces offrandes volontaires ont trait à la protestation faite plus haut de garder toutes les lois du Seigneur. Le Prophète n'entend pas que cette promesse soit une œuvre de surrogation, une pratique dont il ait pu se dispenser sans offenser le Seigneur ni la loi. Sa pensée est qu'il a pris cet engagement avec une pleine volonté, et dans la sincérité de son cœur. Il demande donc que Dieu agréé ses sentiments, et il le conjure en même temps de le faire avancer dans la connaissance de la loi, qu'il qualifie si souvent de *jugement*, à cause de la sanction, c'est-à-dire, des récompenses et des châtimens qui en sont inséparables.

RÉFLEXIONS.

En observant la loi, nous n'accomplissons que notre devoir, et nous sommes encore des *scripteurs inutiles*, comme J.-C. nous a ordonné de le penser et de le dire. Cependant la bonté de Dieu est telle, qu'il veut nous tenir compte de nos services, pourvu que l'amour en soit le principe. Un esclave qui oserait dire à son maître d'agréer le travail dont il est chargé, prendrait peut-être trop de liberté, mais un fils aurait bonne grâce de parler ainsi. Puisque Dieu nous a élevés à la qualité de ses enfants, il ne dédaigne pas de recevoir favorablement le témoignage de notre fidélité et de notre amour, il nous en fait même une loi ; et c'est pour cela que, dès l'origine du monde, il a voulu

que le jour où il avait cessé de produire les créatures dont cet univers est rempli, fut consacré à son culte. Mais tous les moments de notre vie sont à lui, et il n'en est aucun où sa loi ne parle. Si l'amour est dans notre cœur, nous éprouverons que le *jeu du Seigneur est léger*, et que ses commandements ne sont point onéreux.

VERSET 109.

Les LXX et la plupart des Pères disent : *Anima mea in manibus tuis semper* : ce sens est très-vrai ; car notre vie est toujours dans la main de Dieu ; mais l'hébreu et notre Vulgate portent : *In manibus meis*. S. Jérôme et tous les hébraïstes lisent de même. Ce sens est aussi fort bon, même dans toutes les explications qu'on peut en donner. Car cela peut signifier ou que je suis toujours prêt à paraître au jugement de Dieu ; ou que je veille toujours sur moi-même pour ne faire aucunes fausses démarches ; ou que je me tiens toujours en garde contre les ennemis qui m'environnent ; ou que, dans tous les événements de la vie, je tâche de conserver mon âme tranquille. Encore une fois toutes ces interprétations sont conformes à la lettre du texte et de notre version ; et le prophète peut les avoir eues toutes présentes à son esprit.

RÉFLEXIONS.

Notre âme est le trésor que Dieu nous a confié. Un aveugle ne conserve pas avec plus de soin l'or et l'argent dont il est idolâtre, que nous ne devons conserver cette partie de nous-mêmes, dont Dieu nous demandera compte au sortir de cette vie. *Ne craignez point*, disait J.-C., *ceux qui peuvent donner la mort à votre corps, mais craignez celui qui peut condamner votre âme et votre corps aux tourmens de l'enfer*. *Villes*, ajoutait-il, *parce que vous ne savez ni le jour ni l'heure où votre âme cessera d'habiter cette demeure mortelle*. Tout l'évangile nous répète sans cesse la même vérité ; et le plus sage de tous les hommes est celui qui, comme le Prophète, porte toujours son âme entre ses mains pour la présenter à Dieu dès qu'il la demandera.

Que n'ont point écrit les saints de la brièveté de la vie, de l'incertitude du moment de la mort, de l'importance du salut, du prix de notre âme, et du malheur de la perdre ? Les saints, dit saint Grégoire, *pensent sans cesse à la brièveté de la vie ; ils vivent comme devant mourir tous les jours ; ils se préparent avec d'autant plus de soin aux choses éternelles, qu'ils font moins de cas de celles qui doivent finir*. *Ce qui nous attend, disent-ils, est immense, puisque c'est un État sans bornes ; et ce qui nous environne est peu de chose, puisque c'est une scène qui passe*.

VERSET 110.

Voilà une des raisons pourquoi le Prophète portait toujours son âme entre ses mains, et ne perdait point de vue la loi ; c'est qu'il vivait au milieu des pécheurs, des ennemis de Dieu, des hommes scandaleux. Il avait besoin d'une grande vigilance, pour ne pas se laisser séduire, et c'est en ne s'écartant point de la loi qu'il évitait tous ces pièges.

RÉFLEXIONS.

S. Augustin disait avec beaucoup de finesse qu'il fallait user de ruse avec les ennemis du salut. Ils nous tendent des pièges ; nous en avons un qu'il faut leur tendre à notre tour ; et quel est-il ? *la croix et la mort du Seigneur* ; c'est elle qui a déjà triomphé du plus implacable de tous, le prince des ténèbres. Il a cru vaincre ce Sauveur du monde, en suggérant aux Juifs et aux Gentils de le faire mourir ; mais c'est cette mort qui vainquit la mort et dépeupla l'enfer. Ce même Père faisant un bien meilleur usage que les philosophes, de ces deux mots célèbres dans l'antiquité, *se contenir et se soutenir* (entendre et sustiner). Il considérait que dans la voie du salut nous avions pour ennemis les biens et les maux de ce monde. *Ne comptez pas*, disait-il, *sur ces faux biens, ne vous laissez*